



## Mise à jour de l'étude sur la compétitivité des producteurs de grains du Québec

### Rapport - Annexes et Bibliographie

Préparé pour Concertation Grains Québec

*Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.*

## Table des matières

<b>1. ANNEXES.....</b>	<b>3</b>
Personnes consultées lors des consultations par visioconférences .....	3
Description des programmes canadiens .....	4
Description des programmes ontariens .....	7
Description des programmes québécois.....	13
Description des programmes du Manitoba .....	18
Description des programmes en Saskatchewan.....	21
Description des programmes en Alberta.....	25
<b>2. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>36</b>
Pilier A - Productivité.....	36
Pilier B- Adaptation aux changements climatiques.....	37
Pilier C- Soutien économique aux producteurs .....	42
Pilier D : Réglementation environnementale gouvernementale .....	45

## Table des illustrations

Tableau 1 : Nom des organismes et personnes consultés lors des consultations .....	3
Tableau 2 : Description des programmes canadiens aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020.....	4
Tableau 3 : Description des programmes ontariens aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020.....	7
Tableau 4 : Description des programmes québécois aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020.....	13
Tableau 5 : Description des programmes du Manitoba aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020.....	18
Tableau 6 : Description des programmes en Saskatchewan aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020.....	21
Tableau 7 : Description des programmes en Alberta aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020.....	25
Tableau 8 : Description des principaux programmes de transferts offerts aux producteurs de grains américains.....	29

## 1. ANNEXES

### Personnes consultées lors des consultations par visioconférences

Durée de chacune des consultations : 1 heure

Tableau 1 Nom des organismes et personnes consultés lors des consultations

Organismes	Nom des représentants
PGQ	Christian Overbeek et Benoît Legault
Haribec	Pierre-Marc Brodeur
La Milanaise	Robert Beauchemin
MAPAQ	Pierre Dumoulin, Damien Chaput, Éric Guillemette, Ayitre Akpakouma, Hélène Brassard, Isabelle Bernard, Louis-Carl Bordeleau
ACGQ	Yvan Lacroix
FADQ	Francis Goulet et Dominick Pageau
Consultant	Sylvestre Delmotte

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Description des programmes canadiens

Tableau 2 : Description des programmes canadiens aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles	Non	Programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès au crédit des producteurs et des coopératives agricoles. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.	<p>En vertu de ce programme de financement agricole, le gouvernement fédéral garantit au prêteur le remboursement de 95 % d'une perte nette sur un prêt admissible consenti.</p> <p>Le plafond actuel de regroupement de prêts pour tout emprunteur est de 500 000 \$.</p> <p>Le plafond de regroupement des prêts des coopératives agricoles est de 3 000 000 \$, avec l'approbation du ministre.</p> <p>Les prêts sont limités au montant maximal de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 000 \$ s'ils servent à l'achat de terres et à la construction ou à la rénovation de bâtiments;</li> <li>• 350 000 \$ pour tout autre motif d'emprunt, y compris la consolidation ou le refinancement de prêts</li> </ul>	
Agri-Investissement (Manitoba)	Non	Agri-investissement est un compte d'épargne producteur-gouvernement autogéré qui vous aide à gérer de petites baisses de revenu et à faire des investissements dans le but d'atténuer les risques et d'améliorer le revenu du marché.	<p>Chaque année, vous pouvez déposer la totalité de vos ventes nettes ajustées dans votre compte Agri-investissement et recevoir une contribution de contrepartie du gouvernement jusqu'à concurrence de 1 % de ce montant.</p>	
Agri-Stabilité (Manitoba)	Non	Agri-stabilité protège les producteurs canadiens contre les baisses importantes du	Paiement lorsque la marge de production baisse d'un certain pourcentage par rapport à la marge de	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		revenu agricole attribuables notamment aux pertes de production, à la hausse des coûts et aux conditions du marché.	référence. Basé sur les données financières réelles des entreprises.	
Agri-Relance	Non	Agri-relance n'est pas un programme en soit, mais plutôt un cadre grâce auquel les gouvernements FPT peuvent travailler ensemble lorsqu'une catastrophe naturelle survient pour en évaluer les effets et déterminer s'il y a nécessité de développer une initiative Agri-relance.	En cas de besoin, une initiative est mise en place pour intervenir en offrant aux producteurs une aide financière ciblée afin de les aider à payer les coûts exceptionnels associés à la relance de leurs activités.	
Paiements anticipés	Non	Le Programme de paiements anticipés (PPA) est un programme fédéral de garanties de prêts qui offre aux productrices et producteurs agricoles un accès facile à des avances de fonds à faible coût.	Dans le cadre du Programme, vous pourriez obtenir une avance totale allant jusqu'à 1 000 000 \$ en fonction de la valeur des produits agricoles admissibles que vous allez produire ou que vous avez en stock.	Le gouvernement du Canada paye les intérêts sur la première tranche de 100 000 \$ de votre avance (première tranche de 250 000 \$ pour 2024 et 2025).
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
Programme de paysages agricoles résilients (PPAR)	Oui	Le Programme des paysages agricoles résilients est un programme à coûts partagés de 250 millions de dollars mis en place dans l'ensemble du Canada dans le cadre du PCA durable et il vise à aider les producteurs à conserver et à améliorer la résilience environnementale des paysages agricoles. Ce nouveau programme utilise une approche de paiement des biens et services écologiques pour soutenir l'adoption de telles mesures à la ferme. Cette approche complète d'autres programmes, comme le programme Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat, qui aident dans la lutte contre les changements climatiques.	<p>Le programme offre des fonds pour des projets qui aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer du carbone. Voici les catégories de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de prairies indigènes</li> <li>• Cultures de biomasse vivace</li> <li>• Pâturages vivaces de saison chaude</li> <li>• Travail réduit du sol</li> <li>• Plantations d'arbres et d'arbustes</li> <li>• Caractéristiques de rétention d'eau</li> <li>• Terres humides</li> </ul>	<p>Nouveau programme depuis 2023</p> <p>Récepteurs :</p> <p>Manitoba: Manitoba Association of Watersheds</p> <p>Ontario: Ontario Soil and Crop Improvement Association</p> <p>Alberta: Results Driven Agriculture Research</p> <p>Saskatchewan: Saskatchewan Association of Watersheds</p> <p>Québec: UPA</p>

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat</b>	Oui	Fonds d'action climatique à la ferme, doté de 704,1 millions de dollars, est une initiative visant à aider les agriculteurs à lutter contre le changement climatique. Il fait partie du programme Solutions agricoles pour le climat du gouvernement du Canada, qui s'inscrit dans le cadre du Fonds de solutions naturelles pour le climat de plus de 5 milliards de dollars, une initiative de 10 ans (2021-2031) gérée par Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada, et Agriculture et Agroalimentaire Canada.	<p>Le fonds a pour but d'aider les producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) visant à stocker le carbone et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans trois domaines particuliers, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la gestion de l'azote;</li> <li>2. le recours aux cultures de couverture;</li> <li>3. la rotation des pâturages.</li> </ol>	<p>Nouveau programme Récipients: Manitoba: Manitoba Association of Watersheds Ontario: Ontario Soil and Crop Improvement Association Alberta: Results Driven Agriculture Research Saskatchewan: Saskatchewan Association of Watersheds Québec: UPA</p>
<b>RELÈVE</b>				
FAC starter loan program	Non	<p>Un financement pour bâtir votre vision entre 18 et 25 et 25+ avec certaines conditions. Bénéfices sont : un taux fixes spéciaux d'un à 10 ans</p> <p>Aucuns frais de traitement, de renouvellement ou de conversion de prêt</p>	Une limite viagère d'un montant maximal de 150 000 dollars par demandeur si les critères d'admissibilité sont respectés. Obtenir la version Privilège d'AgExpert Comptabilité et d'AgExpert Champs pendant la durée du prêt ainsi qu'une formation personnalisée en formule individuelle, le tout d'une valeur approximative de 3 400\$.	

Sources : (AAC, 2025), (FAC, 2025)

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Description des programmes ontariens

Tableau 3 : Description des programmes ontariens aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
Agristability	Non	Agri-stabilité est un élément important d'une suite complète de programmes de gestion des risques. Agri-stabilité protège les producteurs contre les baisses importantes de leurs revenus agricoles causées par une perte de production, une augmentation des coûts ou les conditions du marché.	Marge de production = Revenu admissible – dépenses admissibles + ajustements des stocks	Le taux de compensation pour Agri-stabilité est passé de 70 % à 80 % à compter de l'année 2023. Il s'agit d'une augmentation soutenue par l'Ontario avec sa part provinciale depuis 2020.
AgrilInvest	Non	Agri-investissement est un compte d'épargne avec des contributions gouvernementales de contrepartie. Les producteurs peuvent retirer des fonds à tout moment pour réduire les risques ou effectuer d'autres investissements. Les coûts sont partagés entre les gouvernements fédéral et provincial sur une base de 60 : 40.	Chaque année, les producteurs peuvent déposer jusqu'à 100 % de leurs ventes nettes autorisées, le premier 1 % étant versé par les gouvernements. La limite des contributions gouvernementales de contrepartie est de 10 000 \$ par année. Les VNA représentent les ventes nettes de la plupart des produits agricoles primaires, à l'exception de ceux couverts par la gestion de l'offre (lait, volaille et œufs). Les demandes d'indemnisation au titre de l'assurance-production sont considérées comme des produits admissibles.	
Production insurance	Non	L'Assurance-production protège les producteurs ontariens contre les réductions de rendement et les pertes de récoltes causées par des facteurs indépendants de leur volonté, notamment les intempéries, les maladies, les ravageurs, la faune ou d'autres périls naturels incontrôlables.	L'Assurance-production couvre les pertes de production et les réductions de rendement causées par les périls assurés. Selon le régime, la couverture est disponible sur une base de rendement total ou de perte de superficie. Les producteurs peuvent choisir le type et le niveau de couverture qui répondent le mieux à leurs besoins.	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Risk Management Program	Non	Le secteur des céréales et des oléagineux aide les producteurs ontariens à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des matières premières et la hausse des coûts de production. Les paiements sont effectués si les prix du marché d'une culture tombent en dessous du niveau de soutien annuel. Le niveau de soutien est basé sur le coût moyen de production d'une culture de l'industrie (prix cible), calculé chaque année par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA).	Les paiements RMP sont le produit du rendement agricole moyen (Average Farm Yield - AFY), de la superficie déclarée et de la différence entre le niveau de soutien et le prix du marché. Chaque calcul de paiement est basé sur 50 pour cent du AFY car il y a deux périodes de tarification pour chaque année. Pour garantir que les producteurs qui déclenchent des paiements à différentes périodes de l'année aient un accès égal au financement, un taux provisoire est utilisé pour calculer les paiements. Au fur et à mesure que l'année de programme avance, le taux provisoire peut être ajusté.	
Grain Financial Protection Program	Non	Le Programme de protection financière des céréales protège les producteurs qui vendent des céréales et des oléagineux à des marchands agréés, ainsi que les producteurs ou propriétaires qui stockent des céréales et des oléagineux dans des silos agréés. Le programme comporte à la fois un volet d'autorisation et d'inspection et un volet de protection financière.	Les producteurs ou les propriétaires qui vendent du canola, du maïs-grain, du soja ou du blé à des revendeurs agréés, ou qui entreposent ces récoltes dans des silos agréés, sont protégés financièrement si un revendeur ou un silo agréé ne respecte pas ses obligations de paiement ou d'entreposage.	
Commodity Loan Program	Non	Accès à un financement à moindre coût, complétant les flux de trésorerie tout au long de l'année pour les dépenses de plantation, de culture et de récolte, tout en payant moins d'intérêts. Jusqu'à 22 mois de remboursement.	Les entreprises éligibles peuvent recevoir jusqu'à 750 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel par an.	
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
Species at Risk Farm	Oui	L'aide financière à frais partagés est offerte pour les pratiques qui procurent des bienfaits directs ou indirects aux espèces en péril. L'Association	Catégories : amélioration des cours d'eau, habitats, clôture de pâturage, couloirs reliant les habitats, érosion des berges, espèces envahissantes,	Nouveau programme

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Incentive Program		de l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario (AASRO) affecte les frais partagés en fonction des demandes de projet et verse le montant approuvé une fois le projet terminé et la documentation reçue.	biodiversité, milieux humides, prairies, habitats naturels, etc. Bienfaits indirects aux espèces en péril – jusqu'à une aide financière maximale de 15 000 \$. Bienfaits directs aux espèces en péril – jusqu'à une aide financière maximale de 20 000 \$	
Species at Risk Partnerships on Agricultural Lands	Oui	Consiste à collaborer avec les agriculteurs pour favoriser le rétablissement d'espèces en péril sur les terres agricoles. Le PEPTA soutient financièrement les actions de conservation recommandées qui visent actuellement 12 espèces en péril prioritaires. Le PEPTA assure le financement d'activités de conservation sur le terrain qui apportent un soutien à diverses espèces en péril, mais cible tout particulièrement les espèces suivantes : la pie-grièche migratrice, le bruant de Henslow, l'hirondelle rustique, le goglu des prés, la sturnelle des prés, le bruant sauterelle, le blaireau d'Amérique, la petite chauve-souris brune, la couleuvre fauve de l'Est, le bourdon bohémien, le bourdon à tache rousse et le monarque.	Catégories : amélioration des clôtures de pâturage, bandes de vivaces graminées, fenaison retardée, plantation d'arbres, milieux humides Couverture de 50 % des coûts admissibles pour la mise en œuvre du projet	Nouveau programme
Nature Smart Climate Readiness Program	Non	Le programme Nature Smart Climate Readiness (NSCRP, ou Nature Smart) aide à soutenir des solutions basées sur la nature pour stocker et capturer le carbone, atténuer les impacts du changement climatique, améliorer la qualité de l'eau et contribuer à la biodiversité dans les fermes.	Le pourcentage de financement à frais partagés est déterminé par la sélection d'une offre concurrentielle soumise par le demandeur, jusqu'à un paiement maximum à frais partagés de 40 000 \$ par projet.	Paiement rétroactif des démarches déjà entamées depuis 2014

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Agricultural Stewardship Initiative	Non	Dans le cadre de l'Initiative ontarienne pour la durabilité agricole, l'Initiative de gérance agroenvironnementale fournit une aide financière à frais partagés pour aider les agriculteurs à adopter plus rapidement des pratiques de gestion optimales (PGO) qui appuient la santé des sols, la qualité de l'eau et la productivité sur les terres agricoles à l'échelle de l'Ontario.	Entre 30% et 50% d'aide financière à frais partagés jusqu'à un maximum de 6000\$ à 90 000\$ par projet. Projets : Amélioration efficacité énergétique, amendements organiques, équipements et technologie d'entreposage des fumiers, etc.	Était auparavant appelé «environmental stewardship»
Tile Loan Program	Non	Subventions offertes pour la construction, l'amélioration, l'entretien, la réparation et l'exploitation des drains municipaux en vertu de la <i>Loi sur le drainage</i> (1990)	Chaque prêt est consenti pour une durée de dix ans et est remboursable par versements annuels. Le montant du prêt ne doit pas dépasser 75 % du coût des travaux de drainage, sous réserve d'un plafond plus bas fixé pour une année donnée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (MAAARO) ou la municipalité locale.	
Conservation Land Tax Incentive Program	Non	Le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) reconnaît, encourage et appuie l'intendance privée à long terme des terres ayant des caractéristiques du patrimoine naturel d'importance provinciale.	Dans le cadre du PEFTP, certaines parties de votre propriété qui comportent des caractéristiques du patrimoine naturel admissibles peuvent vous donner droit à une exonération intégrale de l'impôt foncier.	
<b>APPUI SECTORIEL</b>				
Place to Grow (Plant health)	Non	Les projets mettront l'accent sur l'augmentation de la coordination et de la planification stratégique entre les partenaires de la santé des végétaux afin d'aborder les risques pour la santé des végétaux	Établissement et coordination des éléments suivants : Réseau de leaders producteurs axé sur la gestion de la résistance, Réseau provincial de laboratoires pour la santé des végétaux, Réseaux destinés à accroître la coordination sur des problèmes liés à des maladies ou à des ravageurs particuliers (p. ex., le nématode à kyste du soya, la brûlure bactérienne)	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
			Partage des jusqu'à 25 000 \$ par projet	
<b>SERVICE-CONSEIL</b>				
Agricultural research program funding	Non	<p>Les programmes de recherche visent :</p> <p>À réaliser les objectifs en matière de recherche et d'innovation fixés par l'industrie. À accroître le transfert des connaissances et des technologies au sein du secteur</p> <p>La recherche découle des priorités de recherches identifiées et sont mis en œuvre par l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario et l'Initiative ontarienne pour la recherche agroalimentaire</p>	<p>À l'heure actuelle, le MAAARO investit annuellement plus de 60 millions de dollars dans la recherche et l'innovation.</p>	
Special Provisions for Financial Difficulties	Non	<p>Dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable, les agriculteurs ontariens qui éprouvent des difficultés financières peuvent être admissibles à des services consultatifs financiers afin de faire faire une analyse financière de leur ferme.</p>	<p>Les demandes approuvées peuvent recevoir 100 % de l'aide financière à frais partagés, qui sera versée directement à un conseiller financier agricole qualifié à l'achèvement du projet et une fois que toute la documentation requise pour le remboursement sera reçue et approuvée.</p>	
<b>AUTRES</b>				
Farm Business Registration	Non	<p>Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 \$ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès d'Agricorp.</p>	<p><b>Avantage : Admissibilité à d'autres programmes gouvernementaux</b> – Votre entreprise est admissible à des programmes comme le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune, ainsi qu'aux initiatives offertes dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable.</p> <p><b>Adhésion à un organisme agricole agréé</b> – Avec un numéro du PIEA valide, vous pouvez adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés.</p>	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Farm Property Class Tax Rate Programs	Non	Le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (Programme d'imposition agricole) est une des façons dont la province de l'Ontario soutient l'agriculture. Grâce à ce programme, les propriétaires de terres agricoles admissibles bénéficient d'une réduction de l'impôt foncier	Les terrains et les bâtiments utilisés à des fins résidentielles seront imposés au taux d'imposition résidentiel de votre municipalité. Vos terres agricoles admissibles peuvent être imposées à 25 % du taux résidentiel municipal.	

Source : (Agricorp, 2025), (AAC, 2025), (OSCIA, 2025)

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Description des programmes québécois

Tableau 4 : Description des programmes québécois aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
Assurance récolte (ASREC)	Non	<p>L'assurance récolte (ASREC) protège les récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Ce programme offre des protections individuelles et collectives.</p> <p><b>La protection individuelle :</b> L'évaluation des dommages sera effectuée sur l'entreprise. Les indemnités versées correspondent aux pertes réelles, selon l'option de garantie que vous aurez choisie.</p> <p><b>La protection collective :</b> L'évaluation des dommages sera effectuée de façon collective chez un certain nombre d'entreprises agricoles d'un même territoire. Les indemnités versées correspondent aux pertes moyennes ainsi évaluées pour votre territoire de station météo ou pour votre zone géographique.</p>	<p>Paiements monétaires aux producteurs adhérents au régime d'assurance (individuelle ou collective) lorsque des dommages répondants aux critères de compensation sont encourus</p>	<p>Un rabais pour la relève à compter de 2019</p> <p>Si votre entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole, en faisant une demande, vous obtenez, pour chacun des exploitants qualifiés, un rabais de 25 % sur vos contributions à l'ASREC, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ annuellement pour l'ensemble de vos produits assurés. Ce rabais s'appliquera sur trois années d'assurance consécutives à compter de l'année d'assurance 2019.</p>
Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) Pour céréales et canola	Non	<p>Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est de type collectif. Il protège l'entreprise accessible contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production.</p> <p>Complémentaire aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, l'ASRA verse une compensation lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé.</p>	<p>Paiements monétaires à des dates prédéterminées aux producteurs lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé</p>	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		Celui-ci est établi sur la base du coût de production des entreprises spécialisées.		
<b>Agri-Québec</b> Pour grandes cultures excepté celles couvertes à l'ASRA	Non	Ce programme individuel, tout comme le programme Agri-investissement, est basé sur l'épargne. Vous pouvez déposer annuellement un montant dans un compte et recevoir, en contrepartie, des contributions gouvernementales équivalentes. Ainsi, les sommes déposées au compte Agri-Québec constituent un fonds de réserve afin que vous puissiez mieux gérer les risques auxquels votre entreprise est confrontée	Programme d'épargne avec des contreparties gouvernementales	
<b>Agri Québec +</b> Pour grandes cultures excepté celles couvertes à l'ASRA	Non	Le calcul (basé sur le bénéfice net) des bénéfices du programme Agri-Québec Plus s'effectue lors du calcul du paiement final d'Agri-stabilité. Il n'y a pas de paiement provisoire à Agri-Québec Plus. Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé aux fins du programme est supérieur à 50 000 \$. Le paiement du programme est donc limité au montant nécessaire pour combler la différence entre le bénéfice net et 50 000 \$.	Paiement complémentaire à Agri-stabilité pour les cultures éligibles.	
<b>Agri-Investissement</b>	Non	Agri-investissement est un programme individuel basé sur l'épargne. Il est possible de déposer annuellement un montant dans un compte et recevoir, en contrepartie, des contributions gouvernementales équivalentes (maximum de 10 000 \$). Ainsi, les sommes déposées au compte Agri-investissement constituent un fonds de réserve vous permettant de mieux gérer les risques auxquels votre entreprise est confrontée.	Programme d'épargne avec des contreparties gouvernementales	À partir de l'année de participation 2025, l'entreprise dont la moyenne des ventes nettes admissibles (VNA) des trois années précédant l'année de participation est égale ou supérieure à 1 M\$ doit réaliser une évaluation des risques agroenvironnementaux. Cette évaluation doit couvrir une partie significative des productions et être valide pendant l'exercice financier de l'année de participation.

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Agri-stabilité	Non	Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention des programmes qui protègent le revenu global de votre entreprise. Il se base sur vos données financières réelles et stabilise votre revenu en cas de baisse de la marge de production.	Paiement lorsque la marge de production baisse de 30% par rapport à la marge de référence. Basé sur les données financières réelles des entreprises.	À compter de l'année de participation 2023, lorsque, pour une année de participation donnée, la marge de l'année baisse de plus de 30 % par rapport à la marge de référence, cette baisse de marge est comblée à 80 % par un paiement du programme Agri-stabilité. L'année de participation est l'année au cours de laquelle se terminent le ou les exercices financiers de votre entreprise.
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA)	Oui	La RPA constitue une des mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) du gouvernement du Québec, qui vise à accélérer l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales. Elle est entrée en vigueur le 8 février 2022 et se terminera le 31 mars 2027.	Aide financière pour rétribuer les pratiques agroenvironnementales des producteurs	Nouveau programme
Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole	Oui	Soutenir et encourager l'engagement des producteurs agricoles envers la protection et l'amélioration des habitats fauniques dans les petits bassins versants tout en favorisant la concertation entre tous les intervenants.	Aide financière pour rétribuer les pratiques agroenvironnementales des producteurs.	Nouveau programme
Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril	Oui	Finance des projets axés sur la protection des habitats d'espèces en péril ainsi que des projets visant à empêcher que d'autres espèces ne soient menacées de disparition. Ce programme s'adresse autant aux organisations qu'aux particuliers.	Aide financière pour rétribuer les pratiques agroenvironnementales des producteurs.	Nouveau programme
Programme ALUS Canada	Non	Le Programme ALUS Ce lien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre finance des projets	Ce programme est particulièrement novateur, car il rétribue annuellement les	Depuis 2016 en Montérégie

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		d'aménagement qui améliorent la qualité de l'eau et favorisent la biodiversité en milieu agricole.	producteurs agricoles pour les superficies destinées à la production de services écologiques.	
Prime-Vert	Non	Accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales afin d'améliorer la performance environnementale du milieu agricole.	Aides financières accordées pour des aménagements agroenvironnementaux et autres éléments	Nouvelle mouture en 2024 qui couvre l'appui à la réalisation du PAD. Ce volet couvre une partie de l'achat et la modification d'équipements agricoles pour atteindre les objectifs du PAD.
Appui pour la conversion à l'agriculture biologique	ANNULÉ			
Investissement croissance durable	Oui	<p>Le Programme Investissement Croissance Durable est en vigueur depuis le 17 juin 2022. Il assure la continuité du Programme Investissement Croissance.</p> <p>Ce programme a été mis en place pour les entrepreneurs agricoles qui ont des projets d'investissement, peu importe leur secteur de production et l'étape de vie de leur entreprise. Il permet de soutenir des investissements productifs et à caractère durable. Le montant maximal du financement admissible par entreprise s'élève à 700 000 \$. L'aide est versée sur une période de trois ans.</p>	<p>Aide financière accordée conditionnelle à l'octroi d'une garantie de prêt de la FADQ.</p>	<p>Nouveau programme</p>
<b>APPUI SECTORIEL</b>				
Initiative ministérielle productivité végétale	ANNULÉ			
Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région	Non	Ce programme soutient l'adaptation des entreprises agroalimentaires dans un contexte d'ouverture des marchés et d'accès à ceux-ci. Il vise également la mobilisation des acteurs locaux	Aide financière appui adhésion CUMA et CUMO	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		du développement autour de projets concertés et collectifs qui mettent en valeur les potentiels économiques du secteur bioalimentaire		
<b>SERVICE-CONSEIL</b>				
Programme services-conseils	Non	Le Programme services-conseils vise à renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires, à l'offre d'aliments de qualité favorable à la santé, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux.	Financement offert pour le soutien agronomique et autres activités de transfert de connaissances et recherches.	
<b>RELÈVE</b>				
Appui financier à la relève agricole	Non	Avec notre Programme d'appui financier à la relève agricole, nous aidons de jeunes agriculteurs et agricultrices à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise.	Subvention monétaire	
Location-achat terre agricole	Non	FIRA peut faire l'acquisition de la terre de votre choix, avec ou sans bâtiment, afin de vous la louer. L'objectif est de vous donner accès à la terre en conservant vos liquidités, vous permettant ainsi de faire les investissements nécessaires au développement de votre entreprise.	Contrat pour accéder à une terre agricole à moindre frais	
Mise de fonds avec le FIRA	Non	C'est un prêt de rang subordonné sur les garanties offertes. Il est nécessairement complémentaire au prêt d'un prêteur principal. En complétant les besoins financiers requis à votre projet, il vous facilite l'accès au financement conventionnel.	Prêts pour mise de fonds avec conditions avantageuses	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille	ANNULÉ			
<b>AUTRES</b>				
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	Non	La demande de participation au PCTFA se fait lors de l'enregistrement de l'exploitation agricole au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Elle peut aussi être effectuée lors de l'ajout d'une unité d'évaluation à la fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole.	Crédit financier offert aux exploitations agricoles afin d'alléger le fardeau monétaire des taxes foncières.	

Sources : (FADQ, 2025), (MAPAQ, 2025), (Agriconseil. 2025), (FIRA 2025), (UPA 2025)

## Description des programmes du Manitoba

**Tableau 5 : Description des programmes du Manitoba aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020**

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
AgriInsurance	Région non à l'étude en 2020	MASC offre une assurance flexible et abordable aux producteurs du Manitoba. Plus de 80 cultures différentes sont assurables par Agri-protection.	Une prime est payée par les producteurs et en partie par le gouvernement Canadien et du Manitoba. Un paiement est fait au producteur lorsque des dommages sont encourus	Région non à l'étude en 2020
Lending programs	Région non à l'étude en 2020	Les programmes de prêts de la MASC offrent aux producteurs agricoles du Manitoba un accès raisonnable au crédit. La	Prêts à taux favorables	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		MASC accorde des prêts directs et garantit des prêts consentis par des institutions financières privées pour favoriser la création et l'expansion d'entreprises dans les régions rurales du Manitoba.		
<b>Cash advance</b>	Région non à l'étude en 2020	Le Programme de paiements anticipés (PPA) est un programme de prêts fédéral administré par la Manitoba Crop Alliance (MCA).	Il offre aux agriculteurs canadiens une certaine souplesse en matière de commercialisation grâce à des avances de fonds sans intérêt ou à faible taux d'intérêt.	Région non à l'étude en 2020
<b>Wildlife Damage Compensation Program</b>	Région non à l'étude en 2020	Le volet « Dommages aux cultures » réduit les pertes financières subies par les producteurs pour les dommages causés par la sauvagine migratrice et le gros gibier aux cultures, aux produits du miel et aux produits des abeilles coupeuses de feuilles. L'indemnisation pour les dommages aux cultures causés par la faune couvre une partie des pertes ou dommages causés aux produits agricoles admissibles. La valeur des réclamations pour pertes doit être supérieure à 100 \$.	Le programme d'indemnisation des dommages causés par la faune comporte deux volets principaux : l'indemnisation des dommages causés aux cultures et l'indemnisation des dommages causés au bétail.	Région non à l'étude en 2020
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
<b>Sustainable Agriculture Manitoba</b>	Région non à l'étude en 2020	Agriculture durable Manitoba (SAM) fournit du financement aux agriculteurs et aux gestionnaires de terres pour mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) à coûts partagés qui augmentent la durabilité environnementale et économique des exploitations agricoles au Manitoba.	Financement sous forme de programme	Région non à l'étude en 2020
<b>APPUI SECTORIEL</b>				
<b>Whole Farm Research</b>	Région non à l'étude en 2020	Le programme de recherche de la Manitoba Crop Alliance (MCA) investit dans des recherches novatrices visant à aider ses membres à accroître leur productivité et leur durabilité. Les investissements seront consacrés à des recherches significatives et indépendantes, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances précieuses.	Financement sous forme de programme	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>RELÈVE</b>				
<b>Bridging Generations Initiative</b>	Région non à l'étude en 2020	Aider les jeunes agriculteurs du Manitoba est l'un des principaux objectifs de prêt de la MASC. L'Initiative Passerelle entre les générations (IPG) offre aux agriculteurs de moins de 40 ans des incitatifs financiers ainsi que des modalités et des options de remboursement personnalisées.	En tant que jeune agriculteur admissible, le YFR vous offre un rabais annuel pouvant aller jusqu'à 2 % sur les premiers 400 000 \$ du capital total de votre prêt et est disponible chaque année des cinq premières années d'un prêt.	Région non à l'étude en 2020
<b>AUTRES</b>				
<b>Farm property class tax rate program</b>	Région non à l'étude en 2020	Réduction du paiement de taxes foncières sur les terres agricoles.	Votre municipalité applique le taux d'imposition foncière des propriétés agricoles à votre facture d'impôt foncier et vous serez imposé jusqu'à 25 pour cent du taux d'imposition foncière résidentielle de votre municipalité.	Région non à l'étude en 2020

Sources: (MASC, 2025) (Manitoba Crop Alliance, 2025)

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Description des programmes en Saskatchewan

**Tableau 6 : Description des programmes en Saskatchewan aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020**

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
<b>CropInsurance</b>	Région non à l'étude en 2020	L'assurance récolte offre une assurance de production pour les cultures qui subissent une perte de rendement en raison d'une cause assurable de perte de qualité ou de quantité de la récolte assurée.	Le prix de base de la plupart des cultures est établi selon les prévisions de prix de janvier d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'année à venir. Les cultures génétologiques, fourragères et biologiques ont une structure de prix distincte pour refléter leur valeur. D'autres sources sont utilisées pour déterminer les prix de certaines cultures de plus petite superficie. Ces prix représentent le prix à la ferme prévu par tonne pour la prochaine campagne agricole.	Région non à l'étude en 2020
<b>Agristability</b>	Région non à l'étude en 2020	Agri-stabilité est conçu pour offrir un soutien financier aux exploitations agricoles confrontées à d'importantes baisses de marges causées par des pertes de production, une hausse des coûts ou une dégradation des conditions de marché. La couverture couvre l'ensemble de l'exploitation et est personnalisée en fonction de l'historique de chaque exploitation.	Le programme Agri-stabilité utilise les marges pour déterminer votre admissibilité aux prestations. Agri-stabilité calcule la marge annuelle du programme et la compare à la marge de référence de votre exploitation agricole.	Région non à l'étude en 2020
<b>Crop Damage Compensation</b>	Région non à l'étude en 2020	Tous les producteurs de la Saskatchewan sont admissibles à une indemnisation pouvant atteindre 100 % pour les dommages causés aux cultures par la faune.	Les paiements initiaux correspondent à 75 % du prix des récoltes, déterminé par une enquête menée en août. Les valeurs d'indemnisation finales sont fixées sur la base d'une enquête sur les prix moyens sur six mois, menée de septembre à février. La qualité des récoltes à la récolte est utilisée pour déterminer les taux d'indemnisation.	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
<b>Farm and Ranch Water Infrastructure Program (FRWIP)</b>	Région non à l'étude en 2020	Le Programme d'infrastructures hydrauliques pour les fermes et les ranchs (FRWIP) offre des subventions pour le développement de sources d'eau agricoles sûres et durables, telles que des puits, des étangs artificiels, des canalisations et des barrages. Il soutient également le démantèlement des puits ruraux.	Paiement via un programme de rabais ou un montant préapprouvé.	Région non à l'étude en 2020
<b>Irrigation Program</b>	Région non à l'étude en 2020	Les programmes d'irrigation soutiennent la gestion durable de l'eau en agriculture et l'adaptation au changement climatique en fournissant un soutien financier pour : Le développement de nouvelles superficies irriguées ; et L'amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation.	Programme de développement de l'irrigation : Ce programme de préapprobation soutient le développement des infrastructures afin de sécuriser l'approvisionnement en eau des parcelles irrigables et d'augmenter la capacité d'irrigation d'au moins 10 acres. La Direction des cultures et de l'irrigation du ministère de l'Agriculture peut vous accompagner dans les étapes du processus de développement de l'irrigation. Programme d'efficacité de l'irrigation : Ce programme de remise soutient l'amélioration de l'efficacité énergétique et hydrique des producteurs en convertissant les systèmes d'irrigation à faible rendement ou à haute pression en systèmes d'irrigation à haut rendement et à basse pression.	Région non à l'étude en 2020
<b>Resilient Agricultural Landscapes Program (RALP)</b>	Région non à l'étude en 2020	Le Programme de paysages agricoles résilients (RALP) finance les producteurs afin d'accroître la résilience environnementale des terres agricoles. Il les aide à atteindre des résultats en matière de qualité de l'eau, de santé des sols et de biodiversité grâce à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques.	Chaque programme de gestion des immobilisations (BMP) a ses propres limites de financement et critères d'admissibilité. Les paiements du programme sont assujettis à une remise minimale de 250 \$. La demande minimale est de 500 \$. Les programmes sont à coûts partagés avec un plafond.	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>APPUI SECTORIEL</b>				
<b>Crops Programs</b>	Région non à l'étude en 2020	<p>Laboratoire de protection des cultures</p> <p>Le Laboratoire de protection des cultures offre des services de diagnostic pour aider les producteurs à identifier et à combattre les ravageurs et les maladies qui nuisent à la production agricole.</p> <p>Programme de biosécurité phytosanitaire</p> <p>Administré par l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, ce programme permet une détection précoce et une intervention rapide contre les ravageurs des plantes et les espèces envahissantes.</p> <p>Surveillance des ravageurs en Saskatchewan : Pourquoi est-ce important et comment participer ?</p> <p>Pour comprendre les risques et les dommages potentiels associés à ces ravageurs, le ministère de l'Agriculture et ses partenaires surveillent la présence, l'abondance et l'impact des ravageurs des cultures importants en Saskatchewan.</p>	Services subventionnés offerts aux producteurs de grains.	Région non à l'étude en 2020
<b>RELÈVE</b>				
<b>Next Gen Agriculture Mentorship Program</b>	Région non à l'étude en 2020	Le programme de mentorat Next Gen Agriculture vise à fournir aux jeunes du secteur les compétences et l'expérience nécessaires pour assumer ces rôles.	Le programme est financé par le Partenariat canadien pour l'agriculture durable et est administré par la Canadian Western Agribition.	Région non à l'étude en 2020
<b>Agriculture Student Scholarship</b>	Région non à l'étude en 2020	Pour les étudiants qui souhaitent raconter l'histoire passionnante de l'agriculture, le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan offre la Bourse d'études en agriculture. Cette bourse est financée par le Partenariat canadien pour une agriculture durable, un investissement de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans des gouvernements fédéral, provinciaux et	La bourse gagnante est d'une valeur de 6 000 \$ et les trois autres bourses, d'une valeur de 3 000 \$ chacune.	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		territoriaux du Canada qui soutient les secteurs agroalimentaire et agroalimentaire du Canada.		
<b>AUTRES</b>				
<b>Farm property tax rate</b>	Région non à l'étude en 2020	Réduction du paiement de taxes foncières sur les terres agricoles.	La municipalité applique un taux d'imposition foncière des propriétés agricoles à votre facture d'impôt foncier	Région non à l'étude en 2020

Sources : (SCIC, 2025), (Saskatchewan, 2025)

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Description des programmes en Alberta

Tableau 7 : Description des programmes en Alberta aux producteurs de grains par catégories avec un accent sur les nouveautés et les changements depuis 2020

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
Agristability	Région non à l'étude en 2020	L'assurance récolte offre une assurance de production pour les cultures qui subissent une perte de rendement en raison d'une cause assurable de perte de qualité ou de quantité de la récolte assurée.	Le prix de base de la plupart des cultures est établi selon les prévisions de prix de janvier d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'année à venir. Les cultures génétiques, fourragères et biologiques ont une structure de prix distincte pour refléter leur valeur. D'autres sources sont utilisées pour déterminer les prix de certaines cultures de plus petite superficie. Ces prix représentent le prix à la ferme prévu par tonne pour la prochaine campagne agricole.	Région non à l'étude en 2020
Cropinsurance	Région non à l'étude en 2020	Agri-stabilité est conçu pour offrir un soutien financier aux exploitations agricoles confrontées à d'importantes baisses de marges causées par des pertes de production, une hausse des coûts ou une dégradation des conditions de marché. La couverture couvre l'ensemble de l'exploitation et est personnalisée en fonction de l'historique de chaque exploitation.	Le programme Agri-stabilité utilise les marges pour déterminer votre admissibilité aux prestations. Agri-stabilité calcule la marge annuelle du programme et la compare à la marge de référence de votre exploitation agricole.	Région non à l'étude en 2020
Wildlife Damage Compensation Program	Région non à l'étude en 2020	Les producteurs souhaitant participer au programme ne sont pas tenus de détenir une assurance AFSC pour être admissibles à une réclamation. Ils doivent toutefois avoir un intérêt assurable dans la récolte endommagée ;	L'indemnisation est calculée en fonction du pourcentage des dommages multiplié par la valeur commerciale de la récolte. Cette valeur est déterminée par l'usage prévu de la récolte, son rendement et sa qualité, comme suit	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
<b>Alberta Producer Loan</b>	Région non à l'étude en 2020	Le prêt aux producteurs de l'Alberta offre aux producteurs une source alternative de prêts à terme à taux fixe pour acquérir les actifs nécessaires au maintien et à la croissance de leur exploitation agricole.	Le programme de prêts aux producteurs de l'Alberta offre diverses durées allant jusqu'à 10 ans, avec un amortissement maximal de 25 ans. Aucuns frais annuels. Calendrier de paiement adapté à vos besoins de trésorerie. Options de remboursement anticipé disponibles selon la durée d'intérêt choisie.	Région non à l'étude en 2020
<b>Revolving Loan</b>	Région non à l'étude en 2020	Le prêt renouvelable offre un accès facile, pratique et immédiat au fonds de roulement lorsque cela est nécessaire pour les particuliers et les entreprises impliqués dans l'agriculture primaire en Alberta.	Les dépenses et paiements de dettes sont couverts avec un accès rapide aux liquidités en ligne.	Région non à l'étude en 2020
<b>On-Farm Efficiency</b>	Région non à l'étude en 2020	Aider les producteurs à obtenir des avantages environnementaux en améliorant l'utilisation efficace des intrants agricoles.	Le financement maximal par candidat est de 150 000 \$ pour la durée du programme (2024-2028). Le financement minimal par candidature est de 500 \$.	Région non à l'étude en 2020
<b>On-Farm Value-Added</b>	Région non à l'étude en 2020	Aide les producteurs primaires à accroître leurs ventes, à accroître leur capacité de production, à explorer les opportunités de marché et à créer des emplois en Alberta.	Volet A de la valeur ajoutée à la ferme : (subvention maximale de 50 000 \$) Les demandes sont évaluées en fonction des critères d'admissibilité et de la notation au mérite. Volet B de la valeur ajoutée à la ferme : (subvention supérieure à 50 000 \$ jusqu'à une subvention maximale de 250 000 \$) Les demandes sont évaluées en fonction des critères d'admissibilité et de la notation au mérite.	Région non à l'étude en 2020
<b>Water Program</b>	Région non à l'étude en 2020	Aide les producteurs à adopter des pratiques de gestion de l'eau agricole pour une croissance continue et un succès à long terme de l'industrie agricole	Projets d'irrigation à la ferme : subvention de 50 % et dépenses admissibles de 50 % à la charge du demandeur, jusqu'aux plafonds décrits ci-dessus. Projets d'approvisionnement en eau à la ferme : Projets d'incitation standard : jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. Incitatifs spéciaux (spécifiques au projet) – variés.	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Resilient Agricultural Landscape Program	Région non à l'étude en 2020	Aide les producteurs à conserver et à améliorer la résilience environnementale de leurs paysages agricoles.	Les plafonds de financement du programme sont : 150 000 \$ – producteurs primaires actifs	Région non à l'étude en 2020
OFCAF	Région non à l'étude en 2020	L'OFCAF fournit un soutien financier aux producteurs pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques (BMP) à la ferme afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), de soutenir l'efficacité de la production, la durabilité et la résilience de leurs opérations agricoles.	Programme de soutien payant un certain pourcentage du projet jusqu'à concurrence du plafond par projet.	Région non à l'étude en 2020
<b>APPUI SECTORIEL</b>				
Accelerating Agricultural Innovations 2.0	Région non à l'étude en 2020	L'AAI 2.0 invite les chercheurs qui souhaitent mener des recherches liées à de nouvelles innovations, faire progresser les innovations existantes ou explorer de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques.	Programme payant des coûts partagés tout dépendamment de la nature des dépenses.	Région non à l'étude en 2020
Agronomy programs (plot 2 farm)	Région non à l'étude en 2020	Plot2Farm vise à intégrer la recherche en gestion agronomique à la ferme. S'inspirant de la recherche sur les petites parcelles, Alberta Grains a élaboré des protocoles de recherche adaptés à la ferme, que les agriculteurs peuvent mettre en œuvre avec l'aide d'un agronome.	Accompagnement financé dans la recherche	Région non à l'étude en 2020
<b>RELÈVE</b>				
Next Generation Loan	Région non à l'étude en 2020	Le prêt de nouvelle génération offre aux producteurs agricoles nouveaux, jeunes et de retour une source constante de prêts à terme à taux fixe pour établir leur propre exploitation agricole.	Le Prêt Nouvelle Génération offre différentes durées jusqu'à 20 ans avec un amortissement maximal de 35 ans. Aucun frais annuel.  Calendrier de remboursement adapté à votre trésorerie, avec une option de remboursement des intérêts uniquement sur cinq ans.  Options de remboursement anticipé disponibles selon la durée d'intérêt choisie.	Région non à l'étude en 2020

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
Developing Producer Loan	Région non à l'étude en 2020	Le prêt aux producteurs en développement offre aux producteurs agricoles émergents une source constante de conditions de prêt à taux fixe pour acquérir les actifs nécessaires à l'expansion de leur exploitation agricole.	Le prêt aux producteurs en développement offre différentes durées jusqu'à 15 ans, avec un amortissement maximal de 30 ans. Aucun frais annuel. Calendrier de remboursement adapté à votre trésorerie. Options de remboursement anticipé disponibles selon la durée d'intérêt choisie.	Région non à l'étude en 2020
<b>AUTRES</b>				
Farm property tax rate	Région non à l'étude en 2020	Réduction du paiement de taxes foncières sur les terres agricoles.	La municipalité applique un taux d'imposition foncière des propriétés agricoles à votre facture d'impôt foncier	Région non à l'étude en 2020

Sources : (AFSC, 2025), (Alberta Grains, 2025), (Alberta, 2025)

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Description des programmes Américains

Tableau 8 : Description des principaux programmes de transferts offerts aux producteurs de grains américains

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>GESTION DES RISQUES À LA PRODUCTION</b>				
<b>Agriculture Risk (ARC) et Price Loss Coverage (PLC) programs</b>	Non	<p>Les programmes de couverture des risques agricoles (ARC) et de couverture des pertes de prix (PLC) offrent une protection financière aux agriculteurs contre les baisses substantielles des prix des récoltes ou des revenus et constituent des filets de sécurité économique essentiels pour la plupart des exploitations agricoles américaines.</p> <p>Les agriculteurs pourront à nouveau choisir entre la PLC et l'ARC pour la superficie de base de leurs exploitations.</p>	<p>Paiements contracycliques (PCC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les paiements sont basés sur la production historique des cultures du programme, mais les taux de paiement dépendent des prix du marché.</li> <li>- Les PCC sont disponibles pour les produits couverts lorsque le prix effectif est inférieur au prix cible.</li> </ul>	<p>Continuité des paiements dans le dernier FarmBills</p> <p>" Il prévoyait également près de 31 milliards de dollars d'aides ponctuelles aux agriculteurs en cas de catastrophe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20,78 milliards de dollars d'aides aux agriculteurs victimes de catastrophes naturelles en 2023 et 2024</li> <li>- 10 milliards de dollars d'aides économiques [...] pour compenser partiellement les pertes économiques estimées pour les cultures admissibles liées à la campagne 2024.</li> </ul> <p>[Cela] réduis considérablement les pertes prévues pour 2024. La baisse des prix et les coûts de production élevés ont eu un impact négatif.</p>
<b>Noninsured Crop Disaster Assistance Program (NAP)</b>	Non	« Le NAP fournit une aide financière aux producteurs de cultures non assurables lorsque de faibles rendements, des pertes de stocks ou des plantations empêchées surviennent en raison de catastrophes naturelles.	« Le NAP offre une couverture de base équivalente au plan de protection contre les risques de catastrophe de la couverture d'assurance, qui est basé sur le montant de la perte qui dépasse 50 pour cent de la production	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
			prévue à 55 pour cent du prix moyen du marché pour la récolte. »	
Emergency Farm Loans	Non	<p>Soutien financier aux agriculteurs et aux éleveurs touchés par des catastrophes naturelles telles que sécheresses, inondations, tempêtes, incendies de forêt, tremblements de terre et autres catastrophes déclarées. Ces prêts peuvent servir à restaurer ou remplacer des biens essentiels, à couvrir les coûts de production, à financer les dépenses familiales essentielles et à refinancer certaines dettes. L'objectif est d'aider les producteurs à se rétablir rapidement et à maintenir la viabilité de leurs activités pendant et après la catastrophe.</p>	<p>Prêts dont les taux d'intérêt sont généralement inférieurs à ceux des prêts conventionnels.</p>	<p>Amélioration de l'accès et de la mise en œuvre des prêts agricoles : un nouveau programme à faible taux d'intérêt pour les personnes en difficulté financière, des options de remboursement flexibles pour favoriser l'épargne et des exigences réduites en matière de garantie de prêt.</p> <p>Outil d'aide au prêt, Demande de prêt en ligne, Remboursement direct de prêt en ligne, Formulaire de demande de prêt direct simplifié, Plateforme éducative</p>
Agricultural Management Assistance (AMA)	Non	<p>Aide les producteurs agricoles à gérer les risques financiers grâce à la diversification, à la commercialisation ou à des pratiques de préservation des ressources naturelles.</p> <p>Les producteurs peuvent construire ou améliorer des structures de gestion de l'eau ou d'irrigation ; planter des arbres pour créer des brise-vent ou améliorer la qualité de l'eau ; et atténuer les risques grâce à la diversification de la production ou à des pratiques de préservation des ressources, notamment la lutte contre l'érosion des sols, la lutte intégrée contre les ravageurs ou la transition vers l'agriculture biologique.</p>	<p>Aide au partage des coûts pouvant atteindre 75 % du coût des pratiques de conservation approuvées.</p>	<p>Paiement maximum modifié</p>

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
American Relief Act of 2025	Oui	<p>Prolongation de la loi agricole jusqu'en 2025</p> <p>Financement supplémentaire pour l'aide aux victimes de catastrophes naturelles</p> <p>Les aides économiques versées aux agriculteurs visent à compenser une partie des pertes économiques subies par les producteurs suite à la baisse des prix des récoltes, alors que les estimations des coûts de production totaux restent élevées. Ce montant est distinct du montant alloué par la même loi pour les pertes dues aux catastrophes naturelles.</p>	<p>Pertes économiques liées aux coûts et aux rendements attendus</p>	
Agriculture Disaster Relief Supplemental Appropriations Act	Oui	<p>Programme ad hoc pour répondre aux désastres climatiques</p>	<p>Dépenses nécessaires liées aux catastrophes de 2023</p> <p>Dispositions supplémentaires inspirées du Programme d'aide d'urgence de 2021 et de la loi de crédits supplémentaires de 2022, couvrant la définition de la sécheresse, les paiements directs aux producteurs, les limitations de paiement, les exigences en matière d'assurance-récolte, etc.</p>	<p>Aide économique aux producteurs et autres paiements liés aux pertes dues aux catastrophes naturelles en 2023 et 2024.</p>
<b>ADAPTATION ENVIRONNEMENTALE ET APPUI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>				
Emergency Conservation Program (ECP)	Non	<p>Offre une assistance financière et technique aux producteurs agricoles pour réparer et restaurer les terres agricoles touchées par des catastrophes naturelles telles que les inondations, les ouragans, les incendies de forêt, la sécheresse et autres calamités. L'ECP aide les agriculteurs et les éleveurs à mettre en œuvre des mesures de conservation d'urgence pour réhabiliter les terres endommagées, restaurer la production agricole et prévenir toute nouvelle dégradation de l'environnement</p>	<p>Aide au partage des coûts pouvant atteindre 75 % du coût des pratiques de conservation approuvées.</p>	<p>En 2024, allègement de la paperasse en lien avec la restauration des terres</p>

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>Biomass Crop Assistance Program for FSA</b>	Non	Fournit une aide financière aux propriétaires et aux exploitants de terres forestières privées agricoles et non industrielles qui souhaitent établir, produire et livrer des matières premières de biomasse.	Financement destiné à compenser une partie des coûts liés à l'expérimentation de cultures destinées à la production de bioénergie  - Paiements de contrepartie : pour la livraison de matériel éligible	Veuillez noter toutefois que le BCAP ne dispose actuellement d'aucun financement. Il nécessite une allocation annuelle du Congrès et n'a pas été financé depuis 2017, mais il pourrait l'être à nouveau.
<b>Conservation Reverse Enhancement Program (CREP)</b>	Oui	Le programme encourage les agriculteurs et les propriétaires fonciers à s'inscrire à des contrats de conservation à long terme, retirant ainsi des terres agricoles sensibles sur le plan environnemental	Paiements de location annuels, aide au partage des coûts pour la mise en place de pratiques de conservation et autres incitations financières.	Le CRP s'est étendu grâce au CREP
<b>Conservation Stewardship Program</b>	Oui	Les producteurs mettent en œuvre des pratiques et des activités dans leur plan de conservation qui renforcent les avantages d'une eau et d'un air plus propres, de sols plus sains et d'un meilleur habitat faunique, tout en améliorant leurs activités agricoles.  Le CSP, destiné aux terres cultivées, est le plus grand programme de conservation des États-Unis.  Le NRCS travaille individuellement avec les producteurs pour élaborer un plan de conservation qui décrit et renforce les efforts existants, en utilisant de nouvelles pratiques ou activités de conservation, en fonction des objectifs de gestion de votre exploitation.  Les pratiques disponibles et les normes de pratique varient selon les États.	Les paiements contractuels sont basés sur deux éléments :  Des paiements pour maintenir le niveau de conservation existant, en fonction des utilisations des terres prévues au contrat et de l'évaluation de la gestion existante par le NRCS au moment de l'inscription ; et  Des paiements pour mettre en œuvre des activités de conservation supplémentaires.  La plupart des participants auront droit à un paiement minimum de 4 000 \$ chaque année où leur paiement contractuel annuel total sera inférieur au montant minimum.	Pas développé dans le rapport de 2020. Conservation Stewardship Program débute en 2002 dans le Farm Bill Conservation Security Program.
<b>Agricultural Conservation Easement</b>	Non	Le Programme de servitudes de conservation agricoles (ACEP) protège la viabilité agricole et les valeurs de conservation associées des terres admissibles en limitant les utilisations non agricoles qui nuisent aux utilisations agricoles et aux valeurs de conservation, protège les	Incitation financière  Acte de servitude : Document juridique protégeant l'usage actuel et futur	Augmente le montant pour refléter l'augmentation de la valeur du terrain

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
<b>Program (ACEP)</b>		<p>pâturages et les valeurs de conservation associées en restaurant ou en conservant les pâturages admissibles, et protège, restaure et améliore les zones humides sur les terres admissibles.</p> <p>Deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Servitudes foncières agricoles (ALE)</li> <li>Servitudes de réserve de zones humides (WRE)</li> <li>Partenariat pour l'amélioration des réserves de zones humides (WREP)</li> </ul>		
<b>Conservation Reserve Program (CRP)</b>	Non	Oui, voir CREP. Très similaire, CREP est fédéral-provincial, CRP est fédéral.		
<b>Organic Certification Cost Share Program (OCCSP)</b>	Non	Programme partageant les frais de certification biologique	Aide au partage des coûts jusqu'à 75 %	Supprimé en 2020 pendant la Covid, restauré en 2023.
<b>Environmental Quality Incentives Program</b>	Non	<p>Le NRCS travaille individuellement avec les producteurs afin d'élaborer un plan de conservation qui décrit les pratiques et activités de conservation visant à résoudre les problèmes de ressources à la ferme. Les producteurs mettent en œuvre des pratiques et activités dans leur plan de conservation qui peuvent contribuer à une eau et un air plus pur, à des sols plus sains et à de meilleurs habitats fauniques, tout en améliorant leurs activités agricoles. Le programme EQIP aide les producteurs à tirer parti de la conservation. Une aide financière pour ces pratiques peut être accordée par le biais du programme EQIP. Certains</p>	Assistance technique et financière aux producteurs agricoles et aux propriétaires forestiers pour répondre aux préoccupations liées aux ressources naturelles.	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		producteurs peuvent également bénéficier d'un paiement anticipé.		
<b>APPUI SECTORIEL</b>				
<b>Conservation Innovation Grants (CIG)</b>	Non	Soutient le développement de nouveaux outils, approches, pratiques et technologies pour favoriser la conservation des ressources naturelles sur les terres privées.	Une assistance technique et des primes d'encouragement aux producteurs pour les aider à compenser les risques liés à la mise en œuvre de nouvelles pratiques, systèmes et approches de conservation. Les lauréats évaluent également les impacts environnementaux, financiers et sociaux (dans la mesure du possible) de la mise en œuvre d'approches innovantes.	
<b>RELÈVE</b>				
<b>CRP - Transition Incentives Program (TIP)</b>	Non	Il offre aux propriétaires fonciers ou aux exploitants deux paiements de location annuels supplémentaires sur les terres inscrites dans des contrats du Programme de réserve de conservation (CRP) arrivant à expiration, à condition qu'ils vendent ou louent ces terres à un vétérant débutant ou à un agriculteur ou éleveur socialement défavorisé.	Paiements de loyer annuels	
<b>Farm Ownership Loans</b>	Non	Offre jusqu'à 100 pour cent de financement et constituent une ressource précieuse pour aider les agriculteurs et les éleveurs à acheter ou à agrandir les exploitations familiales, à améliorer et à étendre les opérations actuelles, à augmenter la productivité agricole et à aider au régime foncier pour préserver les terres agricoles pour les générations futures.	Prêts	
<b>Microloan Program</b>	Non	Besoins de financement des petites exploitations agricoles, des agriculteurs débutants, des exploitations	Prêts	

## Rapport Annexes et Bibliographie

Nom du programme de soutien	Nouveau	Brève description	Paiements	Changements depuis 2020
		agricoles de niche et des exploitations agricoles non traditionnelles		
Youth Loan	Non	Prêts aux jeunes pour démarrer et exploiter des projets générateurs de revenus de taille modeste dans le cadre de leur participation à des clubs 4-H, FFA, un groupe de jeunes tribaux ou une organisation de jeunes agricoles similaire.	Prêts	
<b>AUTRES</b>				
USDA pandemic assistance	Oui	Ces paiements aident les producteurs qui ont subi une diminution de leurs revenus bruts autorisés en raison de la pandémie de COVID-19 pour l'année civile 2020.	Les prestations PARP contribuent à combler les lacunes de l'aide précédente en cas de pandémie, qui visait la perte de prix ou le manque d'accès au marché, plutôt que les pertes globales de revenus.	

Sources: (USDA, 2025), (Farm Bill, 2025)

### 2. Bibliographie

#### Pilier A - Productivité

##### Canada

- Financement agricole Canada. *Historique de la valeur des terres agricoles de FAC. 1985-2023.* En ligne : <https://www.fcc-fac.ca/fr/rapports/2023-historic-farmland-values-report-f>
- Forest Lavoie Conseil. *Outils de calculs des marges bénéficiaires des grandes cultures au Québec.* [Document en développement].
- Institut de la statistique du Québec. *Superficie ensemencée, superficie récoltée, rendement et production des grandes cultures par région administrative,* Québec, 2007-2025. En ligne : [https://statistique.quebec.ca/fr/document/superficie-des-grandes-cultures-rendement-a-lhectare-et-production-par-regroupement-de-regions-administratives/tableau/superficie-des-grandes-cultures-rendement-a-lhectare-et-production-par-regroupement-de-regions-administratives#tri\\_cult=10](https://statistique.quebec.ca/fr/document/superficie-des-grandes-cultures-rendement-a-lhectare-et-production-par-regroupement-de-regions-administratives/tableau/superficie-des-grandes-cultures-rendement-a-lhectare-et-production-par-regroupement-de-regions-administratives#tri_cult=10)
- Gouvernement de l'Ontario. *Historical Ontario field crop production by crop.* En ligne : <https://data.ontario.ca/dataset/ontario-field-crops-production-estimate-by-crop/resource/937570c9-3421-4aa1-91d3-b7334640c446>
- Gouvernement de l'Ontario. *Publication 60F. Budgets de grandes cultures.* 2023. En ligne : <https://files.ontario.ca/omafra-field-crop-budgets-pub-60-fr-2023-01-18.pdf>
- Government of Alberta. *2023 cropping alternatives. Crop budget planning.* 13 pages.
- Government of Manitoba. *2023 Cost of Production. Crops.* 16 pages.
- Government of Saskatchewan. *Crop Planning Guide 2023.* 34 pages.
- La Financière agricole du Québec. *Rendements réels grains biologiques.* [Document Excel transmis par courriel de la FADQ].
- Producteurs de grains du Québec. *Prix des grandes cultures annuelles.* [Document Excel transmis par courriel des PGQ].
- Statistique Canada. *Tableau : 32-10-0077-01. Prix des produits agricoles, cultures et bétail.* En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210007701>
- Statistique Canada. *Tableau : 32-10-0102-01. Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitations, moyenne par ferme (revenu agricole brut égal ou supérieur à 25 000 \$).* En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210010201>
- Statistique Canada. *Tableau : 32-10-0152-01. Archivé - Nombre et superficie des fermes et mode d'occupation des terres agricoles, données chronologiques du Recensement de l'agriculture, 1921 à 2016, inactif.* En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210015201>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Statistique Canada. *Tableau : 32-10-0234-01. Mode d'occupation des terres, Recensement de l'agriculture, 2021.* En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210023401>
- Statistique Canada. *Tableau : 32-10-0359-01. Estimation de la superficie, du rendement, de la production, du prix moyen à la ferme et de la valeur totale à la ferme des principales grandes cultures, en unités métriques et impériales.* En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210035901>

### USA

- USDA. *Commodity Costs and Returns.* En ligne : <https://www.ers.usda.gov/data-products/commodity-costs-and-returns#Recent%20Cost%20and%20Returns>
- USDA. *Quick-Stats.* En ligne : <https://quickstats.nass.usda.gov/>
- USDA. *Tailored Reports.* En ligne : <https://my.data.ers.usda.gov/arms/tailored-reports>

### Autres

- Banque du Canada. *Taux de change annuels.* <https://www.banqueduquebec.ca/taux/taux-de-change/taux-de-change-moyens-annuels/>
- Forest Lavoie Conseil. (2018). *Identification des facteurs explicatifs de l'évolution des rendements en production de grains au Québec.*
- Forest Lavoie Conseil. (2023). *Étude de scénarios de rentabilité de la production de grains pour la filière boulangère.*

## Pilier B- Adaptation aux changements climatiques

### Canada

- Atlas climatique du Canada. En ligne : [https://atlasclimatique.ca/map/canada/plus32\\_2060\\_45#z=5&lat=41.17&lng=-61.95&city=402](https://atlasclimatique.ca/map/canada/plus32_2060_45#z=5&lat=41.17&lng=-61.95&city=402)
- Gouvernement du Canada, 2023. Partenariat canadien pour une agriculture durable. En ligne : <https://agriculture.canada.ca/fr/ministere/initiatives/partenariat-canadien-agriculture-durable>
- Gouvernement du Canada, 2024. Solutions agricoles pour le climat — Laboratoires vivants. En ligne : <https://agriculture.canada.ca/fr/environnement/changements-climatiques/solutions-agricoles-climat/solutions-agricoles-climat-laboratoires-vivants>
- Gouvernement du Canada, 2023. Programme des technologies propres en agriculture. En ligne : <https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/technologies-propres-agriculture-volet-adoption>
- Génome Canada. En ligne: <https://genomecanada.ca/canada-invests-in-world-leading-climate-smart-agriculture-and-food-systems-through-genomics/>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Gouvernement du Canada (2022). Indicateur de la matière organique du sol. En ligne : <https://agriculture.canada.ca/fr/environnement/gestion-ressources/indicateurs/indicateur-couverture-du-sol/indicateur-matiere-organique-du-sol>
- Statistique Canada. Tableau 32-10-0369-01 Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210036901>

### Québec

- Agriclimat. En ligne : <https://agriclimat.ca/> et <https://agriclimat.ca/le-projet/>
- UPA. Agrisolutions Climat. En ligne : <https://www.upa.qc.ca/agrisolutions-climat/changements-climatiques>
- Gouvernement du Québec, 2020. Plan d'agriculture durable 2020-2030. En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/politique-bioalimentaire/agriculture-durable>
- Gouvernement du Québec. Plan d'agriculture durable 2020-2030 - Plan de mise en œuvre 2021-2025 : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan\\_agriculture\\_durable/PL\\_agriculture\\_durable\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_2021\\_2025\\_MAP\\_AQ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_mise_en_oeuvre_2021_2025_MAP_AQ.pdf)
- Gouvernement du Québec. Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire 2022-2025. En ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/aide-financiere/programme-appui-lutte-contre-changements-climatiques-secteur-bioalimentaire>
- MAPAQ. Appui à la lutte contre les changements climatiques en agriculture. En ligne : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/Programme-lutte-changements-climatiques-agriculture.aspx#:~:text=Le%20%20%80%8BProgramme%20d%27a,l%27%C3%A9gard%20des%20changements%20climatiques>
- MAPAQ. Prime-vert 2023-2026. En ligne : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programme-Prime-Vert-2023-2026.pdf>
- Ouranos. Science du climat et services climatiques : Programmation 2020-2025. En ligne : <https://www.ouranos.ca/fr/programmation-2020-2025-scsc>
- Ouranos, 2024. Rapport annuel 2023-2024. En ligne : <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2024-10/apropos-rapports-annuels-202324.pdf>
- Ouranos. Portraits climatiques. En ligne : <https://portraits.ouranos.ca/fr/spatial?a=0&c=0&discrete=1&e=CMIP6&i=prcptot&p=50&r=qc000&s=annual&scen=ssp245&w=0&yr=2071>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Alberti-Dufort, A., Bourduas Crouhen, V., Demers-Bouffard, D., Hennigs, R., Legault, S., Cunningham, J., Larrivée, C. et Ouranos (2022). Québec; Chapitre 2 dans Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales, (éd.) F.J. Warren, N. Lulham, D.L. Dupuis et D.S. Lemmen; Gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario). En ligne : <https://changingclimate.ca/regional-perspectives/fr/chapitre/2-0/>

### Ontario

- Gouvernement de l'Ontario, 2024. New horizons: Ontario's Agricultural Soil Health and Conservation Strategy. En ligne : <https://www.ontario.ca/page/new-horizons-ontarios-agricultural-soil-health-and-conservation-strategy>
- Ontario. Sustainable Canadian Agricultural Partnership. En ligne: <https://www.ontario.ca/page/sustainable-canadian-agricultural-partnership>
- Ontario Soil and Crop Improvement Association. En ligne: <https://www.ontariosoilcrop.org/cost-share-programs/> et <https://membership.ontariosoilcrop.org/ontario-farmers-to-investigate-climate-smart-practices-through-living-lab-ontario/>
- One Health. En ligne: <https://onehealth.uoquph.ca/>
- Ontario Genomics. En ligne: <https://www.ontariogenomics.ca/funding-opportunity/climate-action-genomics-initiative-climate-smart-agriculture-and-food-systems/>
- OMAFRA. Soil resources in Ontario. En ligne: <https://www.ontario.ca/page/soil-health-ontario>
- Bibliothèque virtuelle des manuels, des fascicules et des fiches d'information sur les pratiques de gestion optimales. En ligne : <https://bmpbooks.com/fr/>
- AgriSuite. En ligne : <https://agrisuite.omafra.gov.on.ca/>
- SHAP: Soil Health Assessment & Plan. En ligne: <https://fieldcropnews.com/2023/12/shap-soil-health-assessment-and-plan/>
- CFFO. Resilient Fields. En ligne: <https://www.christianfarmers.org/about/projects/resilient-fields#:~:text=Resilient%20Fields%20is%20a%20new,an%20your%20entire%20crop%20rotation.>
- FIRE program. En ligne: <https://ontariosoil.net/fire-program/>
- Ontario Soil Network. OSN Network Challenge. En ligne : <https://ontariosoil.net/who-we-are/>

### Prairies

- Sauchyn, D., Davidson, D. et Johnston, M. (2020): Provinces des Prairies, chapitre 4 dans Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales, F. Warren, N. Lulham et D.S. Lemmen (éd.), gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario. En ligne : <https://changingclimate.ca/regional-perspectives/fr/chapitre/4-0/>
- IISD (2021). Farming the Future: Agriculture and climate change on the Canadian Prairies. En ligne: <https://www.iisd.org/publications/report/farming-future-agriculture-and-climate-change-canadian-prairies>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- <https://www.alberta.ca/climate-smart-agriculture>
- Agri-food Investment and Growth Strategy. En ligne : <https://www.alberta.ca/agri-food-investment-and-growth-strategy#:~:text=The%20Agri%20Food%20Investment%20and%20Growth%20Strategy%20identifies%20three%20key,new%20jobs%20by%20March%202023>
- Jomoian, Garo (2024). Radio- Canada. La Saskatchewan va de l'avant avec un premier projet d'irrigation estimé à 1,15 milliard \$. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2057526/eau-infrastructure-province-lac-diefenbaker>
- Sustainable Saskatchewan. Environmental Stewardship. En ligne: <https://sustainablesk.ca/environmental-stewardship/#csm>
- RDAR. OFCAF En ligne: <https://rdar.ca/funding-opportunities/ofcaf>
- RDAR. About us. En ligne <https://rdar.ca/about-rdar/about-us>
- AFSC. Growing a Strong & Diversified Alberta. En ligne: <https://afsc.ca/>
- Ministère de l'agriculture et de l'irrigation de l'Alberta. Sustainable Canadian Agricultural Partnership in Alberta. En ligne : <https://www.alberta.ca/sustainable-cap>
- Saskatchewan Association of Watersheds. En ligne: <https://saskwatersheds.ca/>
- Gouvernement du Canada (2024). Government of Canada announces funding to help soybean farmers manage extreme weather. En ligne: <https://www.canada.ca/en/agriculture-agri-food/news/2024/07/government-of-canada-announces-funding-to-help-soybean-farmers-manage-extreme-weather.html>
- Gouvernement du Manitoba. Sustainable Canadian Agricultural Partnership. En ligne: <https://www.gov.mb.ca/scap/index.html>

### États-Unis

- USDA-NRCS. Inflation Reduction Act. En ligne: <https://www.nrcs.usda.gov/about/priorities/inflation-reduction-act>
- USDA. Climate-Smart Agriculture and Forestry. En ligne: <https://www.farmers.gov/conservation/climate-smart>
- Soil and water Outcomes Fund, 2024. Midwest Climate-Smart Commodity Program. En ligne: <https://theoutcomesfund.com/midwest-climate-smart>
- USDA. Climate Change Adaptation and USDA. En ligne : <https://www.usda.gov/about-usda/general-information/priorities/climate-solutions/climate-smart-commodities/partnerships-climate-smart-commodities-project-summaries>
- Practical Farmers of Iowa. Cover Crop Cost-Share. En ligne: <https://practicalfarmers.org/programs/cost-share/cover-crop-cost-share/>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- NC3- North Central Climate Collaborative. Climate Ready Midwest. En ligne: <https://northcentralclimate.org/climate-ready-midwest/>
- Climate ready. Climate Ready Farm Assessments. En ligne: <https://climateready.rsgisnext.msu.edu/>
- USDA- Climate Hubs. Midwest Climate Hub. En ligne : <https://www.climatehubs.usda.gov/hubs/midwest>
- Wilson, A.B et al. 2023. Chapter 24. Midwest.In Fifth National Climate Assessment. U.S. Global Change Research Program. En ligne: <https://nca2023.globalchange.gov/chapter/24/>
- National Climate Assessment Interactive Atlas Explorer. En ligne : <https://www.arcgis.com/apps/instant/atlas/index.html?appid=abf66b78b1dc47b192b15f07fb84de34&webmap=5574d4b483f641deb172e141a281aa58>
- Minnesota Corn. Climate-Smart Commodities Projects. En ligne : <https://www.mncorn.org/climate-smart-commodities-projects/>
- USDA- NRCS. En ligne: <https://www.nrcs.usda.gov/>
- USDA- FSA. Loans and financial assistance for farmers and ranchers. En ligne: <https://www.fsa.usda.gov/resources/programs>
- CTIC (2023). National Cover Crop Survey 2022-2023. En ligne : [https://www.ctic.org/data/Cover\\_Crops\\_Research\\_and\\_Demonstration\\_Cover\\_Crop\\_Survey](https://www.ctic.org/data/Cover_Crops_Research_and_Demonstration_Cover_Crop_Survey)
- ERS (2024). 2022 Census of Agriculture: Cover crop use continues to be most common in eastern United States. En ligne: <https://www.ers.usda.gov/data-products/charts-of-note/chart-detail?chartId=108950#:~:text=U.S.%20cropland%20area%20planted%20to,of%20total%20cropland%20in%202022>
- Environment Protection Agency. Tools for Climate Change Adaptation. En ligne: <https://www.epa.gov/arc-x/tools-climate-change-adaptation>
- K. Cox (2023). Plant Breeding for Climate Change – Nitrogen Management. Paru dans Seed World. En ligne : <https://www.seedworld.com/us/2023/11/14/plant-breeding-for-climate-change-nitrogen-management/>
- L. Quinn (2024). Illinois scientists to revamp corn breeding with focus on climate resilience. Paru dans Aces News. En ligne : <https://aces.illinois.edu/news/illinois-scientists-revamp-corn-breeding-focus-climate-resilience>
- SoyBean Research & Information network (2025). Top Things for Farmers to Know About Checkoff Dollars Invested in Research. En ligne: <https://soybeanresearchinfo.com/states/north-central-soybean-research-program/>

## Rapport Annexes et Bibliographie

### Pilier C- Soutien économique aux producteurs

#### Monde

- OCDE, en ligne <https://www.oecd-ilibrary.org/statistics>

#### Canada

- Gouvernement du Canada. Programmes et services agricoles. En ligne : <http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/?id=1362151577626>
- Financement Agricole Canada. Un financement à la hauteur de vos rêves. En ligne : <https://www.fcc-fac.ca/fr/financing/agriculture/young-farmers.html>
- Statistique Canada. Données. Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitations, moyenne par ferme

#### Québec

- La Financière agricole du Québec. Assurances et protection du revenu; Financement; Capital Financière agricole. En ligne : <https://www.fadq.qc.ca/accueil/>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Productions animale et végétale. En ligne : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Pages/Accueil.aspx>
- Réseau-agrononcile. Aides financières des interventions individuelles et collectives. En ligne : <http://www.agrononcile.qc.ca/je-suis-producteur/services-conseils/aides-financieres/#.Xod5XshKjIU>
- Fonds d'investissement pour la relève agricole. Des solutions d'accès à la propriété pour la relève agricole. En ligne : <https://www.lefira.ca/>

#### Ontario

- Agricorp. Find programs for your operation. En ligne : <https://www.agricorp.com/en-ca/Pages/Default.aspx>
- Agricultural Credit Corporation. Commodity Loan Program. En ligne : [https://www.agcreditcorp.ca/commodity\\_loan\\_program](https://www.agcreditcorp.ca/commodity_loan_program)
- Ontario Soil and Crop Improvement Association. OSCIA Programs. En ligne : <https://www.ontariosoilcrop.org/oscia-programs/>

#### Manitoba

- Manitoba Agricultural Services Corporation, MASC. En ligne : <https://www.masc.mb.ca/masc.nsf/index.html>
- Manitoba Crop Alliance. En ligne : <https://mbcropalliance.ca/advance-payments-program-cash-advance/rates-and-fees/>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Gouvernement du Manitoba. En ligne : <https://www.gov.mb.ca/scap/climatechange/sustainable-agr.html>

### Saskatchewan

- Saskatchewan Crop Insurance Corporation, SCIC. En ligne: <https://www.scic.ca/crop-insurance/program-overview>
- Gouvernement de la Saskatchewan. En ligne : <https://www.saskatchewan.ca/business/agriculture-natural-resources-and-industry/agribusiness-farmers-and-ranchers/sustainable-canadian-agricultural-partnership/programs-for-farmers-and-ranchers/farm-and-ranch-water-infrastructure-program>

### Alberta

- Agriculture Financial Service Corporation. En ligne : <https://afsc.ca/income-stabilization/agristability/2024-participants/>
- Gouvernement de l'Alberta. En ligne : <https://www.alberta.ca/on-farm-efficiency-program>
- RDAR. En ligne : <https://rdar.ca/funding-opportunities/ofcaf>

### États-Unis

- Département de l'agriculture des États-Unis,. Agriculture Risk Coverage (ARC) and Price Loss Coverage (PLC). En ligne : [https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/arcplc\\_program/index](https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/arcplc_program/index)
- Département de l'agriculture des États-Unis Noninsured Crop Disaster Assistance Program. En ligne : [https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdafiles/FactSheets/noninsured\\_crop\\_disaster\\_assistance\\_program-nap-fact\\_sheet.pdf](https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdafiles/FactSheets/noninsured_crop_disaster_assistance_program-nap-fact_sheet.pdf)
- Département de l'agriculture des États-Unis Disaster Assistance : Emergency Conservation Program. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/conservation-programs/emergency-conservation/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Farm Loans : Emergency Loan Program. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/farm-loan-programs/emergency-farm-loans/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Energy : Biomass Crop Assistance Program for Fiscal. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/energy-programs/BCAP/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis Energy : Organic Certification Cost Share Program (OCCSP). En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/occsp/>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Conservation Stewardship Program (CSP). En ligne : <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/financial/csp/>
- Département de l'agriculture des États-Unis Agricultural. Conservation Easement Program (ACEP). En ligne : <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/easements/acep/>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Transition Incentives Program (TIP). En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/conservation-programs/transition-incentives/index>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Département de l'agriculture des États-Unis Agricultural Management Assistance (AMA). En ligne : <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/financial/ama/>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Conservation Innovation Grants (CGI). En ligne : <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/financial/cig/>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Environmental Quality Incentives Program (EQIP). En ligne : <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/financial/eqip/>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Farm Ownership Loans (FOL). En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/farm-loan-programs/farm-ownership-loans/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Microloans Programs. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/farm-loan-programs/microloans/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Youth Loans. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/farm-loan-programs/youth-loans/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Farm Operating Loan. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/farm-loan-programs/farm-operating-loans/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis (USDA q, 2020) Farm Storage Facility Loan Program (FSFL). En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/price-support/facility-loans/farm-storage/>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Commodity Loans. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/price-support/commodity-loans/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Market Facilitation Program. En ligne : <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/market-facilitation-program/index>
- Département de l'agriculture des États-Unis. Federal Crop Insurance Corporation. En ligne : <https://www.rma.usda.gov/Federal-Crop-Insurance-Corporation>
- Département de l'agriculture des États-Unis. ARMS Farm Financial and Crop Production Practices / Tailored Reports: Farm Structure and Finance. En ligne : <https://www.ers.usda.gov/data-products/arms-farm-financial-and-crop-production-practices/?modal=17882>

### Pilier D : Réglementation environnementale gouvernementale

#### Québec

- Direction générale de la planification, des politiques et des études économiques. Données sur les impacts de la tarification carbone. [Information reçue par courriel].
- Forest Lavoie Conseil. *Outils de calculs des marges bénéficiaires des grandes cultures au Québec*. [Document en développement].
- Statistique Canada. *Tableau : 32-10-0102-01. Enquête financière sur les fermes, structure financière selon les types d'exploitations, moyenne par ferme (revenu agricole brut égal ou supérieur à 25 000 \$)*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/lbl1/fr/tv.action?pid=3210010201>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Milieu agricole-Cadre réglementaire. En ligne :  
[https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/index.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/index.htm)  
[https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/faq.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/faq.htm)
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Omnibus réglementaire 2023 modifiant 24 règlements. En ligne :  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/projet-omnibus-2023/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles. 180 pages. En ligne :  
[https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/guide-reference-rea.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/guide-reference-rea.htm)
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). La Loi sur la qualité de l'environnement : faire avancer le Québec de façon responsable au bénéfice de tous. En ligne :  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/loi-102.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Bilan de phosphore. En ligne :  
[https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/phosphore/bilan.htm#:~:text=Les%20exploitants%20agricoles%20qui%20sont,ko\)%20fourni%20par%20le%20Minist%C3%A8re](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm#:~:text=Les%20exploitants%20agricoles%20qui%20sont,ko)%20fourni%20par%20le%20Minist%C3%A8re)

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2024). Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Le marché du carbone, un outil pour la croissance économique verte! En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Évaluation des paramètres de fonctionnement du SPEDE. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evaluation-parametres-fonctionnement-spede.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Crédits-compensatoires. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Ventes aux enchères. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/Ventes-enchères.htm>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2025). Documentation. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm>
- Gouvernement du Québec (2025). Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-de-protection-du-territoire-face-aux-inondations/gestion-rives-littoral-zones-inondables/regime-transitoire>
- Gouvernement du Québec (2025). À propos de l'agriculture en littoral et du régime transitoire. En ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-littoral/a-propos>
- Gouvernement du Québec (2025). Mise en place d'une bande végétalisée en littoral. En ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-littoral/exigences-detaillées/bandes-vegetalisées>
- Gouvernement du Québec (2023). Québec lance une démarche de cocréation visant la modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles. En ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/quebec-lance-une-demarche-de-cocreation-visant-la-modernisation-du-reglement-sur-les-exploitations-agricoles-48959>
- Gouvernement du Québec (2025). Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. En ligne : <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/travaux-milieu-hydraulique/regime-transitoire>
- Gouvernement du Québec (2025). Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. En

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- ligne : <https://consultation.quebec.ca/processes/modernisation-cadre-reglementaire-milieux-hydriques-ouvrages-protection-contre-inondations>
- Gouvernement du Québec (2023). Marché du carbone : Québec propose d'ajouter de nouveaux projets du secteur agricole à son offre de crédits compensatoires  
<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/marche-du-carbone-quebec-propose-dajouter-de-nouveaux-projets-du-secteur-agricole-a-son-offre-de-credits-compensatoires-46857>
  - Ordres des agronomes (2023). Quelques mots sur d'importantes consultations qui concernent directement les agronomes. En ligne : <https://oag.qc.ca/actualites/quelques-mots-sur-dimportantes-consultations-qui-concernent-directement-les-agronomes/>
  - La Terre de chez nous (2020). Le PAEF, au-delà de l'obligation réglementaire. En ligne :  
<https://www.laterre.ca/chroniques/page-de-conseils/le-paef-au-dela-de-lobligation-reglementaire/>
  - Association des directeurs généraux des MC du Québec. (2023) Infolettre : Modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles : L'ADGMRCQ invite ses membres à la consultation. En ligne :  
<https://www.adgmrcq.ca/modernisation-du-reglement-sur-les-exploitations-agricoles-ladgmrcq-invite-ses-membres-a-la-consultation/>
  - MAPAQ. Carolyne Bouffard, agr. Les entreprises agricoles et la compensation carbone  
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/abitibitemiscamingue/brininfo/Pages/Les-entreprises-agricoles-et-la-compensation-carbone.aspx>
  - UPA. (2025). Vers une agriculture bas carbone : agir avec prudence ! En ligne :  
<https://www.upa.qc.ca/producteur/outils-et-ressources/marche-du-carbone>
  - PGQ (2025). Enchères sur les crédits carbone et menaces tarifaires : la pression est forte sur les producteurs de grains québécois. En ligne : <https://pgq.ca/producteurs/actualites/encheres-sur-les-credits-carbone-et-menaces-tarifaires-la-pression-est-forte-sur-les-producteurs-de-grains-quebecois>
  - Marie-Claude Bourdon (2024). Pour une bourse du carbone plus performante. En ligne :  
<https://actualites.uqam.ca/2024/pour-une-bourse-du-carbone-plus-performante/>
  - Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, c.Q-2, R.26). En ligne :  
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%202026> consulté le 28 octobre 2024.
  - Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement : En ligne :  
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2017.1%20/> consulté le 28 octobre 2024.
  - Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activité agricoles (chapitre P-41.1,r.5). En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/P-41.1,%20r.%205%20/> consulté le 28 octobre 2024
  - Loi sur les pesticides. (Chapitre P-9.3). En ligne <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-9.3> consulté le 28 octobre 2024
  - Code de gestion des pesticides (Chapitre P-9.3, R.1). En ligne :  
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/p-9.3,%20r.%201> consulté le 28 octobre 2024.

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. chapitre Q-2, r. 46.1. En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%2046.1>

### Ontario

- OMAFRA. Réglementation de la gestion des éléments nutritifs- guides, protocoles et tableaux. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/reglementation-de-la-gestion-des-elements-nutritifs-guides-protocoles-et-tableaux#:~:text=L'objet%20de%20la%20Loi.agricoles%20et%20au%20d%C3%A9veloppement%20rural>
- OMAFRA. Protocole de gestion des éléments nutritifs dans le cadre du Règlement de l'Ontario 267/03 pris en vertu de la Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs. (2021). En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/protocole-de-gestion-des-elements-nutritifs-dans-le-cadre-du-reglement-de-lontario-26703-pris>
- OMAFRA. Stratégies et plans de gestion des éléments nutritifs : tenue de registres, résumé et mise à jour annuels (2021). En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/strategies-et-plans-de-gestion-des-elements-nutritifs-tenue-de-registres-resume-et-mise-jour-annuels>
- OMAFRA. Gestion des éléments nutritifs. En ligne : [Gestion des éléments nutritifs | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/gestion-des-elements-nutritifs)
- OMAFRA. Formules de calcul pour les distances minimales de séparation (DMS). En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/formules-de-calculation-pour-les-distances-minimales-de-separation-dms>
- OMAFRA. Les offices de protection de la nature. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/les-offices-de-protection-de-la-nature>
- Conservation Ontario Natural Champions. Loi sur les offices de protection de la nature article 28 règlement. En ligne : <https://conservationontario.ca/conservation-authorities/planning-and-regulations/conservation-authorities-act-section-28-regulations/>
- Gestion des éléments nutritifs (loi de 2002 sur la), L.O. 2002 chap. 4 : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/02n04> consulté le 28 octobre 2024.
- OMAFRA. Utilisation des pesticides en Ontario. En ligne : <https://portailprotectiondescultures.omafra.gov.on.ca/fr-ca/supporting-information/general/using-pesticides-in-ontario>
- OMAFRA. Formation aux pesticides et agrément. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/formation-aux-pesticides-et-agrement#section-3>
- OMAFRA. Règles relatives aux néonicotinoïdes à l'intention des producteurs. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-relatives-neonicotinoïdes-producteurs>
- Loi sur les pesticides (L.R.O.1990, chap.P.11). En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90p11> consulté le 28 octobre 2024.

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Règl. De l'Ont. 63/09 : dispositions générales. En ligne :  
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/090063> consulté le 28 octobre 2024.
- Modifications proposées aux tableaux 1 et 2 du Protocole de gestion des éléments nutritifs incorporé par renvoi au Règl. de l'Ont. 267/03 adopté en vertu de la Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs. En ligne : <https://ero.ontario.ca/fr/notice/019-6404>
- OMAFRA. L'ontario prolonge la réduction de la taxe sur l'essence afin de réduire les coûts pour les familles. (Salle de Presse, 25 mars 2024) En ligne <https://news.ontario.ca/fr/release/1004350/lontario-prolonge-la-reduction-de-la-taxe-sur-l'essence-afin-de-reduire-les-couts-pour-les-familles>
- OMAFRA. Exigences règlementaires applicables aux digesteurs anaérobies mixtes réglementés.  
<https://www.ontario.ca/fr/document/exigences-reglementaires-applicables-aux-digesteurs-anaerobies-mixtes-reglementes>
- Projet de loi 46 : Modifications proposées à la loi sur les ressources en pétrole, gaz et en sel visant à supprimer l'interdiction de séquestration de dioxyde de carbone. En ligne :  
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/090063> consulté le 28 octobre 2024
- OMAFRA (2022). Épandage en hiver de fumier et d'autres matières de source agricole. En ligne :  
<https://www.ontario.ca/fr/page/epandage-en-hiver-de-fumier-et-dautres-matieres-de-source-agricole>
- OMAFRA. (2021). Stratégies et plans de gestion des éléments nutritifs : tenue de registres, résumé et mise à jour annuels. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/strategies-et-plans-de-gestion-des-elements-nutritifs-tenue-de-registres-resume-et-mise-jour-annuels>
- OMAFRA (2021). Occasions supplémentaires d'alléger le fardeau administratif dans le cadre de la Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs. En ligne : <https://ero.ontario.ca/fr/notice/019-3849>
- OMAFRA. Formation aux pesticides et agrément. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/formation-aux-pesticides-et-agrement#section-3>
- OMAFRA. Règles relatives au néonicotinoïdes à l'intention des producteurs. En ligne :  
<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-relatives-neonicotinoides-producteurs>
- OMAFRA. Guide des catégories de pesticides. En ligne : <https://www.ontario.ca/fr/page/guide-categories-pesticides>
- OMAFRA. Protection de l'environnement (Loi sur la), L.R.O. 1990, chap. E.19. En ligne :  
<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e19>
- OMAFRA. (2023). Plans de protection des sources d'eau sur les terres agricoles. En ligne :  
<https://www.ontario.ca/fr/page/plans-de-protection-des-sources-deau-sur-les-terres-agricoles>
- Gouvernement du Canada. (2025) Les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution.html>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Gouvernement du Canada. (2025). Comment fonctionne la tarification du carbone. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/mesures-pour-mettre-un-prix-sur-carbone.html>
- Gouvernement du Canada. (2025). Supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone pour 2024 et 2025. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2024/10/supplement-rural-de-la-remise-canadienne-sur-le-carbone-pour-2024-et-2025.html>
- Parlement du Canada. Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre. En ligne : <https://www.parl.ca/LegisInfo/fr/projet-de-loi/44-1/C-234>
- Agriculture Carbon Alliance. L'impact De La Tarification Du Carbone Sur Les Agriculteurs. En ligne : <https://agcarbonalliance.ca/comprendre-limpact-de-la-tarification-du-carbone-sur-les-agriculteurs-les-producteurs-les-cultivateurs-et-les-eleveurs/>

### Alberta

- Government of Alberta. Ministry Agriculture and Forestry. Agricultural Operation Practices Act (AOPA). En ligne : <https://open.alberta.ca/publications/a07>
- Government of Alberta. Nutrient management planning. En ligne : <https://www.alberta.ca/nutrient-management-planning>
- Government of Alberta. Ministry Agriculture and Forestry. Manure application. En ligne : <https://www.alberta.ca/manure-application#jumplinks-2>
- Agriculture Canada. Indicateur des pesticides. (2022). En ligne : <https://agriculture.canada.ca/fr/environnement/gestion-ressources/indicateurs/indicateur-pesticides>
- Government of Alberta. Ministry Environment and Protected Areas. Pesticide management. En ligne : <https://www.alberta.ca/pesticide-management>
- Government of Alberta. Mises à jour de la réglementation sur les pesticides [2025]. En ligne : <https://open.alberta.ca/dataset/updates-to-pesticide-regulations>
- Gouvernement du Canada. Les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution.html>

### Saskatchewan

- Saskatchewan Ministry of Agriculture. Soils, fertility and Nutrients. En ligne : <https://www.saskatchewan.ca/business/agriculture-natural-resources-and-industry/agribusiness-farmers-and-ranchers/crops-and-irrigation/soils-fertility-and-nutrients>
- Saskatchewan Ministry of Agriculture. Regulation of Intensive Livestock Operations in Saskatchewan. En ligne : <https://www.saskatchewan.ca/business/agriculture-natural-resources-and-industry/agribusiness-farmers-and-ranchers/livestock/livestock-and-the-environment/regulation-of>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

[intensive-livestock-operations-in-saskatchewan#:~:text=The%20Agricultural%20Operations%20Act%20\(the,storage%20and%20waste%20management%20plans](#)

- Saskatchewan Ministry of Agriculture. Government Of Saskatchewan Extends 4R Nutrient Stewardship Agreement With Fertilizer Canada. En ligne : <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2022/april/27/government-of-saskatchewan-extends-4r-nutrient-stewardship-agreement-with-fertilizer-canada>
- Saskatchewan Ministry of Agriculture. The pest Control Products (Saskatchewan) Act. En ligne : <https://www.saskatchewan.ca/business/agriculture-natural-resources-and-industry/agribusiness-farmers-and-ranchers/crops-and-irrigation/pesticides>
- Saskatchewan Ministry of Agriculture. Pesticide Licensing Program. En ligne : <https://www.saskatchewan.ca/business/agriculture-natural-resources-and-industry/agribusiness-farmers-and-ranchers/crops-and-irrigation/pesticides/pesticide-licensing-program>

### **Manitoba**

- Government of Manitoba. Nutrient management. En ligne : <https://www.gov.mb.ca/agriculture/environment/soil-management/soil-management-guide/nutrient-management.html#:~:text=Currently%2C%20nutrient%20management%20legislation%20in,Regulation%20under%20The%20Environment%20Act>
- Government of Manitoba. Nutrient Management Regulation. En ligne : [https://www.manitoba.ca/sd/water/lakes-beaches-rivers/nutrient\\_management/](https://www.manitoba.ca/sd/water/lakes-beaches-rivers/nutrient-management/)
- Government of Manitoba. Pesticides. En ligne: [https://www.gov.mb.ca/sd/environment\\_and\\_biodiversity/pesticides/index.html](https://www.gov.mb.ca/sd/environment_and_biodiversity/pesticides/index.html)
- Government of Manitoba. Pesticide and Manure Licensing Program. En ligne : <https://www.gov.mb.ca/agriculture/permits-and-licences/pesticide-and-manure/index.html>

### **États-Unis**

- EPA. Agriculture Sectors Crop Production (NAICS 111) and Animal Production (NAICS 112). En ligne : <https://www.epa.gov/regulatory-information-sector/agriculture-sectors>
- EPA. Laws and Regulations that Apply to Your Agricultural Operation by Farm Activity. En ligne : <https://www.epa.gov/agriculture/laws-and-regulations-apply-your-agricultural-operation-farm-activity>
- EPA. Commercial Fertilizer Purchased. En ligne : <https://www.epa.gov/nutrientpollution/commercial-fertilizer-purchased>
- EPA. Sewage Sludge Laws and Regulations. En ligne : <https://www.epa.gov/biosolids/sewage-sludge-laws-and-regulations#how>
- Code of Federal Regulations. En ligne : <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CFR-2018-title40-vol32/xml/CFR-2018-title40-vol32-part503.xml#seqnum503.14>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- EPA. Current Implementation of Waters of the United States. En ligne :  
<https://www.epa.gov/wotus/current-implementation-waters-united-states>
- EPA. Impaired Waters and TMDLs Program in your EPA Region, State or Tribal Land. En ligne :  
<https://www.epa.gov/tmdl/impaired-waters-and-tmdls-program-your-epa-region-state-or-tribal-land>
- EPA Issues Guidance to States to Reduce Harmful PFAS Pollution. En ligne :  
<https://www.epa.gov/newsreleases/epa-issues-guidance-states-reduce-harmful-pfas-pollution>
- <https://www.ers.usda.gov/topics/farm-practices-management/fertilizers-pesticides/>
- EPA. Federal Insecticides, Fungicide, and Rodenticide Act (FIFRA) and Federal Facilities. En ligne :  
<https://www.epa.gov/enforcement/federal-insecticide-fungicide-and-rodenticide-act-fifra-and-federal-facilities>
- EPA. Active Pesticide Product Registration Informational Listing. En ligne:  
[https://ordspub.epa.gov/ords/pesticides/f?p=APPRIL\\_PUBLIC:2](https://ordspub.epa.gov/ords/pesticides/f?p=APPRIL_PUBLIC:2)
- EPA. <https://www.epa.gov/newsreleases/epa-proposes-rule-revoke-most-food-uses-insecticide-chlorpyrifo>
- EPA. Certification Standards for Pesticide Applicators. En ligne : <https://www.epa.gov/pesticide-worker-safety/certification-standards-pesticide-applicators>
- EPA. Restricted Use Products (RUP) Report. En ligne : <https://www.epa.gov/pesticide-worker-safety/restricted-use-products-rup-report>
- EPA. Schedule for Review of Neonicotinoid Pesticides. En ligne : <https://www.epa.gov/pollinator-protection/schedule-review-neonicotinoid-pesticides>
- EPA. Summary of Inflation Reduction Act provisions related to renewable energy. En ligne :  
<https://www.epa.gov/green-power-markets/summary-inflation-reduction-act-provisions-related-renewable-energy#:~:text=The%20Inflation%20Reduction%20Act%20of,of%20new%20clean%20electricity%20resources>
- La minute.info (2023). En ligne : <https://laminute.info/2023/02/18/24-etats-diriges-par-les-republicains-poursuivent-le-pa-pour-annuler-une-regle-de-protection-de-leau/>
- France science (2023) : Quelles perspectives pour la protection de l'eau aux Etats-Unis après l'affaire Sackett v. EPA ? En ligne : <https://france-science.com/quelles-perspectives-pour-la-protection-de-leau-aux-etats-unis-apres-l'affaire-sackett-v-epa/>
- Harvard law school (2025). Defining Waters of the United States (WOTUS). En ligne :  
<https://eelp.law.harvard.edu/tracker/defining-waters-of-the-united-states-wotus/>
- Jen Lomberk. Quoi de neuf avec WOTUS ? En ligne : <https://fr.waterkeeper.org/news/whats-up-with-wotus/>
- Sustainable Corn exports. En ligne : <https://www.sustainablecornexports.org/>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- FedCenter. EPA Memo Addressing PFAS Discharges in NPDES Permits and Through the Pretreatment Program and Monitoring Programs. En ligne : <https://www.fedcenter.gov/Articles/index.cfm?id=40223&printable=1>
- C2ES. U.S. State Carbon Pricing Policies. En ligne : <https://www.c2es.org/document/us-state-carbon-pricing-policies/>
- US. Department of the treasury. U.S. Department of the Treasury Releases Guidance on Clean Fuels Production Credit. En ligne: <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy2780#:~:text=Section%2045Z%20provides%20a%20tax,an%20non%2DSAF%20transportation%20fuels.>
- Clear Blue Markets. Decoding the 45Z - Clean Fuel Production Credit. En ligne : <https://www.clearbluemarkets.com/knowledge-base/decoding-the-45z-clean-fuel-production-credit>
- American Council for an Energy-Efficient Economy : <https://database.aceee.org/state/carbon-pricing>

### Iowa

- Iowa Department of natural resources. **PFAS Actions plan.** En ligne : <https://www.iowadnr.gov/Environmental-Protection/PFAS>
- Iowa Department of natural resources. **Manure application.** En ligne : <https://www.iowadnr.gov/Environmental-Protection/Animal-Feeding-Operations/Manure-Application>
- Iowa Department of natural resources. **Flood Plain Management.** En ligne : <https://www.iowadnr.gov/Environmental-Protection/Land-Quality/Flood-Plain-Management>
- Iowa Department of natural resources. **Nutrient Reduction Strategy.** En ligne : <https://www.iowadnr.gov/Environmental-Protection/Water-Quality/Nutrient-Reduction-Strategy>
- Iowa Department of natural resources. Commercial Fertilizer. En ligne : <https://iowaagriculture.gov/commercial-feed-and-fertilizer-bureau/commercial-fertilizer>
- Iowa Department of natural resources. Rulemaking Information. En ligne : <https://iowaagriculture.gov/administrative/rulemaking-information>
- Iowa Department of Agriculture and Land Stewardship. Pesticides code and rules. En ligne : <https://iowaagriculture.gov/pesticide-bureau/pesticide-code-and-rules>
- IowaCorn. 2024 March Stewardship Advocate. En ligne : <https://www.iowacorn.org/news/2024-march-stewardship-advocate/>
- IowaCorn. Farmer opportunities. En ligne : <https://www.iowacorn.org/corn-production-research/farmer-carbon-credits-market/>
- Iowa State University Center for Agricultural Law and Taxation (2020). New Iowa Laws Impact Agricultural Producers and Rural Landowners. En ligne : <https://www.calt.iastate.edu/blogpost/new-iowa-laws-impact-agricultural-producers-and-rural-landowners>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- Iowa State University Center for Agricultural Law and Taxation. Carbon Intensity Score Calculator. En ligne : <https://www.extension.iastate.edu/agdm/crops/html/a1-80.html>

### **Minnesota**

- Minnesota Pollution Control Agency. Nitrate, phosphorus, and total nitrogen. En ligne : <https://www.pca.state.mn.us/air-water-land-climate/reducing-nutrients-in-waters>
- Minnesota Pollution Control Agency. PFAS use prohibitions. En ligne : <https://www.pca.state.mn.us/air-water-land-climate/pfas-use-prohibitions>
- Minnesota Department of Agriculture. Fertilizer Overview. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/pesticide-fertilizer/fertilizer-overview>
- Minnesota Department of Agriculture. Part 1 of the Groundwater Protection Rule. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/part-1-groundwater-protection-rule>
- Minnesota Department of Agriculture. PFAS and Agriculture in Minnesota. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/environment-sustainability/pfas-agriculture-minnesota>
- Minnesota Department of Agriculture. Minnesota Agricultural Water Quality Certification Program. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/environment-sustainability/minnesota-agricultural-water-quality-certification-program>
- Minnesota Department of Agriculture. Groundwater Protection Rule. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/nfr>
- Minnesota Department of Agriculture. Pesticide Applicator License Types. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/pesticide-fertilizer/pesticide-applicator-license-types>
- Minnesota Department of Agriculture. Neonicotinoid Insecticides. En ligne : <https://www.mda.state.mn.us/neonicotinoid-insecticides>
- Minnesota Board of Water and soil resources. Minnesota Buffer Law. En ligne : <https://bwsr.state.mn.us/minnesota-buffer-law>

### **Dakota (Nord et Sud)**

- North Dakota Department of agriculture. Pesticide & Fertilizer Division. En ligne : <https://www.ndda.nd.gov/divisions/pesticide-fertilizer-division>
- North Dakota Department of agriculture. Pesticide Enforcement Program. En ligne : <https://www.ndda.nd.gov/divisions/pesticide-fertilizer-division/pesticide-enforcement-program>
- North Dakota Department of agriculture. Fertilizer Program. En ligne : <https://www.ndda.nd.gov/divisions/pesticide-fertilizer-division/fertilizer-program#:~:text>All%20fertilizer%20materials%2C%20foliar%20fertilizers,distributed%20or%20offered%20for%20sale.>

## Rapport Annexes et Bibliographie

---

- North Dakota Department of agriculture. Pesticide Applicator and Dealer Certification. En ligne : <https://www.ndda.nd.gov/divisions/pesticide-fertilizer-division/pesticide-compliance-assistance/pesticide-applicator-and>
- Cornell Law School. N.D. Admin Code 60-03-01-07 - Recordkeeping - Commercial, public, and private applicators and dealers. En ligne : <https://www.law.cornell.edu/regulations/north-dakota/N-D-A-C-60-03-01-07>
- South Dakota Department of Agriculture & Natural Resources. Fertilizer Program. En ligne : <https://danr.sd.gov/Agriculture/Inspection/FertilizerSoilAmendments/FertilizerProgram/default.aspx>
- South Dakota Department of Agriculture & Natural Resources. Pesticide permits. En ligne : <https://danr.sd.gov/OfficeOfWater/SurfaceWaterQuality/swdpermitting/PesticidePermits.aspx>
- South Dakota Department of Agriculture & Natural Resources. Inspection, Compliance & Remediation. En ligne : <https://danr.sd.gov/Agriculture/Inspection/Pesticide/ApplicatorsDealers/default.aspx>
- <https://sdlegislature.gov/Statutes/38-19>
- [South Dakota Regulations | Article 12:44. Commercial Fertilizer | Practical Compliance](https://South Dakota Regulations | Article 12:44. Commercial Fertilizer | Practical Compliance)

### Michigan

- Agriculture & Rural Development. Pesticide Laws, Regulations, and Orders. En ligne : <https://www.michigan.gov/mdard/plant-pest/pesticides/pesticide-laws-regs>
- Agriculture & Rural Development. Pesticide Applicator Certification. En ligne : <https://www.michigan.gov/mdard/licensing/pesticide/pesticide-applicator-certification>
- Agriculture & Rural Development. Biosolids. En ligne : <https://www.michigan.gov/mdard/environment/rtf/biosolids>
- Agriculture & Rural Development. Michigan Biosolids PFAS-related information and links. En ligne : <https://www.michigan.gov/eble/about/organization/water-resources/biosolids/pfas-related>
- Agriculture & Rural Development. Landowners / Farmers and Biosolids. En ligne : <https://www.michigan.gov/pfasresponse/workgroups/land-application/landowners-farmers>
- Agriculture & Rural Development. Fertilizer Law. En ligne : <https://www.michigan.gov/mdard/plant-pest/fertilizer/fertilizerinfo/fertilizer-law>
- Agriculture & Rural Development. Michigan Agriculture Environmental Assurance Program (MAEAP). En ligne : <https://www.michigan.gov/mdard/environment/maeap>
- Michigan State University. Think twice before using 2,4-D in grape-growing areas. En ligne : [https://www.canr.msu.edu/news/think\\_twice\\_before\\_using\\_24\\_d\\_in\\_grape\\_growing\\_areas](https://www.canr.msu.edu/news/think_twice_before_using_24_d_in_grape_growing_areas)